



DESTREN
ENERGIES



VENT D'EST



PROJET
AGRIVOLTAÏQUE DE L'OREE



A RESSON

Crédit photo : NCA Environnement

Anne-Lise Lechapelain et Damien Hebrard
Comité de projet du 18 Décembre 2024

Sommaire

01 Les parties prenantes

02 Objectifs du projet

03 Généralités

04 Impacts
environnementaux et
paysagers

05 Caractéristiques et
Chiffres clés

06 Enjeux socio-
économiques

QUI SOMMES-NOUS ?

EARL de la Croix Castel :

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée de la Croix Castel, implantée à **Resson**, suit un modèle de **polyculture-élevage**, autour d'un cheptel de Prim'Holstein dont la production de lait répond au cahier des charges **AOP Brie-de-Maux**. Face aux enjeux actuels, elle se tourne vers des **pratiques culturales plus extensives et respectueuses de l'environnement**.

SCEA de Nelausa :

La Société Civile d'Exploitation Agricole, implantée à **Lavallée**, suit un modèle de **polyculture-élevage**, autour d'un cheptel de brebis dont la production de viande répond au cahier des charges **Lorraine Qualité Viande**. Face aux enjeux actuels de l'élevage, elle se recherche des **solutions nouvelles et de diversification**.



Vue sur la RD135

QUI SOMMES-NOUS ?

DESTREN ENERGIES : Co-entreprise entre Vent d'Est et Renner Energies

DESTREN ENERGIES est une entité créée par les sociétés **Vent d'Est** et **Renner Energies** qui souhaitent mettre en commun leurs compétences pour mener ce projet.

À la charge du développement, **Vent d'Est**, acteur local dans les énergies renouvelables **depuis 2005**, réunit une vingtaine de collaborateurs pour concevoir, développer et valoriser le potentiel énergétique du territoire.

VENT D'EST

Renner
energies



DESTREN
ENERGIES



Eglise à Naives-Rosières (NCA)

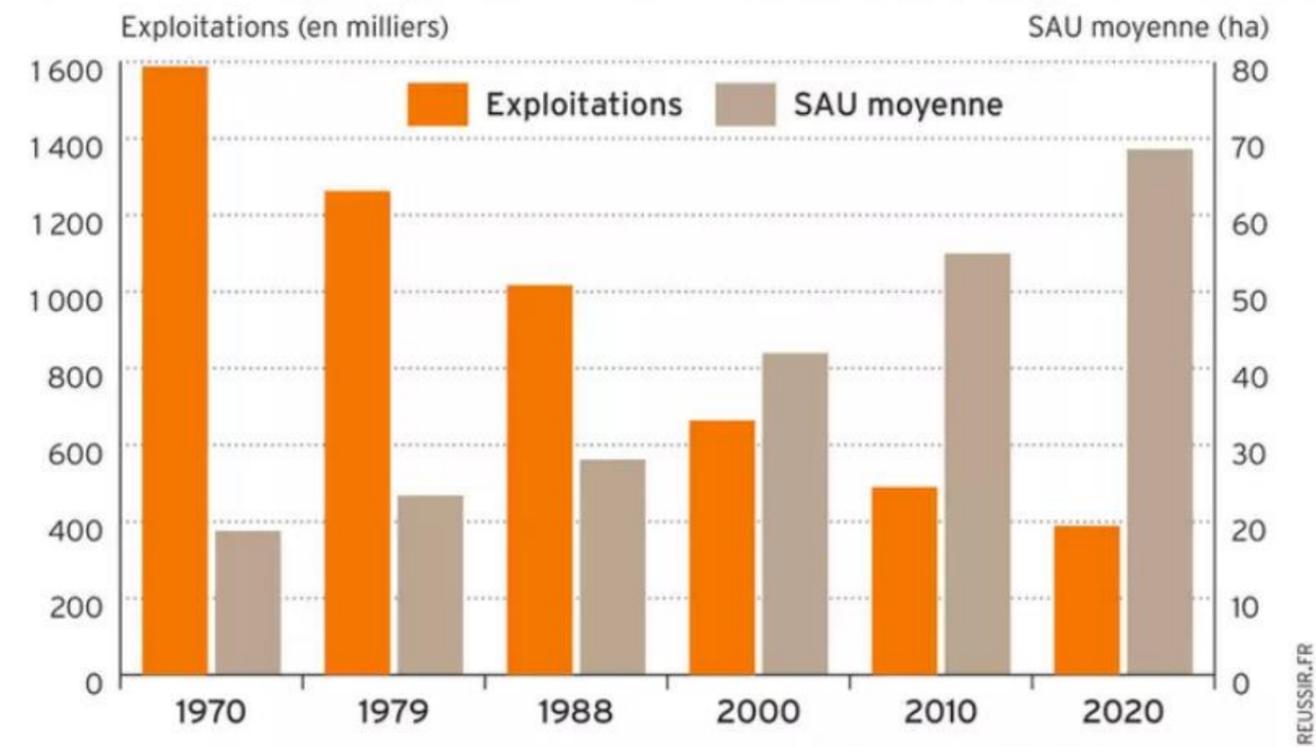


OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs de la filière agricole

L'objectif essentiel d'un développement agricole durable est d'assurer un accroissement soutenu de la production alimentaire et d'améliorer la sécurité alimentaire.

La baisse du nombre d'exploitations et la hausse des surfaces se poursuit en France



Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Renouveler 50% des exploitations agricoles dans 10 ans



Pérenniser les entreprises qui nous nourrissent

- Volatilité du prix des céréales,
- La PAC ne couvre pas l'investissement de croissance ou de gains de productivité.
- Contexte socio-politique fragile

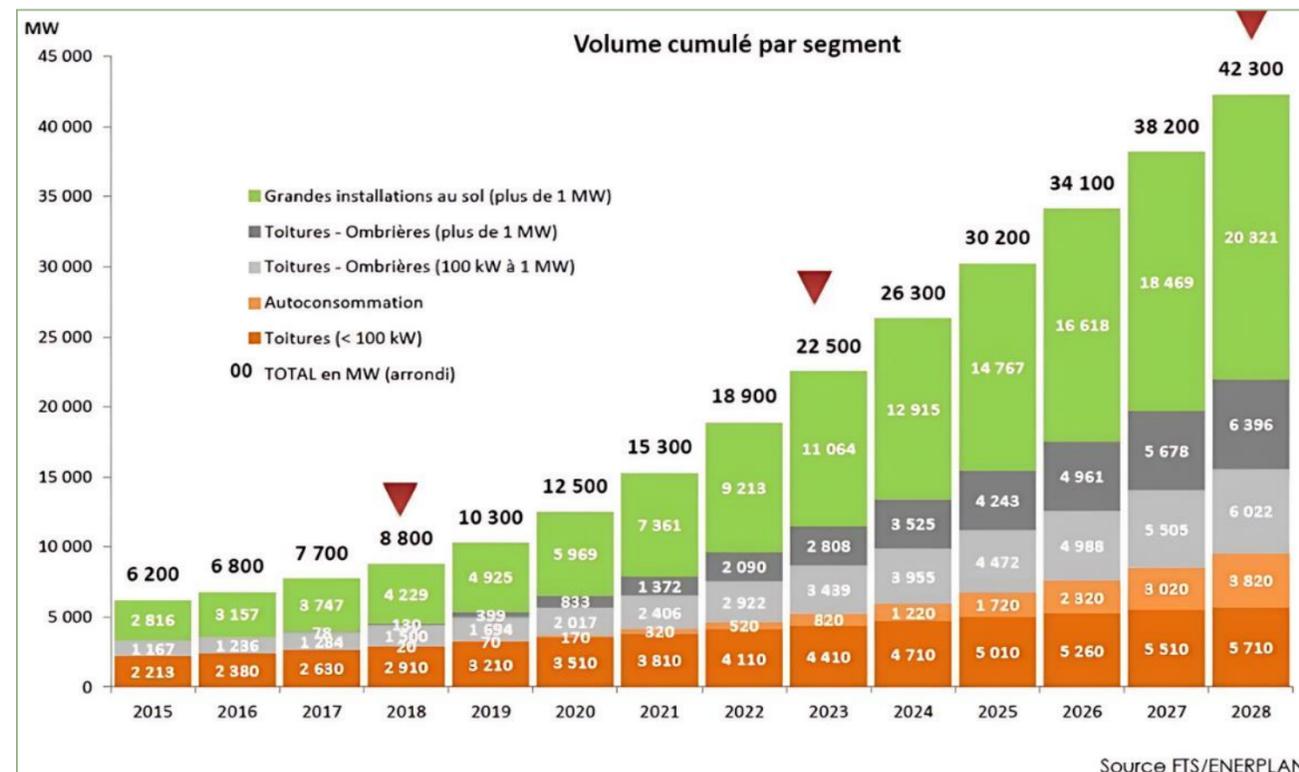


Assurer une production agricole en quantité et qualité tout en :

- conjuguant les phénomènes de pertes de surfaces arables, plafonnement des rendements et augmentation démographique
- faisant face au dérèglement climatique

Les objectifs de la filière solaire

Dans le cadre de la version 2019 – 2028, les objectifs des capacités installées concernant le photovoltaïque sont assez clairs : sur les cinq années à venir, raccorder au réseau deux fois les capacités installées ces treize dernières années.



Indépendance et sécurité d'approvisionnement énergétique

- Améliorer notre **balance commerciale** en limitant l'importation d'énergie.



Atteindre les objectifs de décarbonation de notre énergie

- 3 à 5 ans de **neutralité** carbone pour les parcs photovoltaïques
- **Complémentarité** avec les autres énergies
- Réduire les émissions de **gaz à effet de serre**



Accélérer la transition énergétique :

- **Conforter le mix énergétique**, en développant les énergies renouvelables.
- **Décentralisation** de la génération et stockage d'électricité
- Encourager un **progrès technologique**



Défini dans la loi 2023-175
du 10 mars 2023

Comme « une installation qui apporte directement à la parcelle agricole au moins l'un des services suivants, en garantissant à un agriculteur actif une production agricole significative et un revenu durable en étant issu :

- L'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La protection contre les aléas ;
- L'amélioration du bien-être animal.

Le projet doit justifier d'une production agricole significative et que celle-ci assure des revenus durables.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

Ce que cela implique dans notre méthodologie de travail :



Période de préfaçabilités **environnementale**, **technique**, **financière** et **agricole** avant tout engagement foncier.



Co-construction du projet agrivoltaïque avec l'agriculteur tout au long du développement.



La production première de la parcelle reste **agricole**. La production **d'électricité** est secondaire.

Un projet en collaboration avec l'exploitant

EARL de la Croix Castel

SCEA de Nelausa

Pourquoi un projet agrivoltaïque est pertinent sur ces exploitations, parmi plus de 2 000 autres en Meuse ?



Channay, Cote d'Or (crédit: Jean-Philippe DELACRE)

Enjeux actuels

L'EARL et la SCEA font face à des difficultés sur les ateliers de leur exploitation :

- Dérèglement climatique rend **difficile une vision sur le moyen terme** quant à l'assolement et l'itinéraire technique;
- Maintien de l'atelier **d'élevage** difficile par sa faible rentabilité, son **manque d'attractivité** et **nombreuses attentes sociales**;
- **Potentiel agronomique** des terres limité;
- **Aléas climatiques et sanitaires** sur le système d'élevage ;
- **Ravageurs** sur les cultures ou sur les animaux

Objectifs

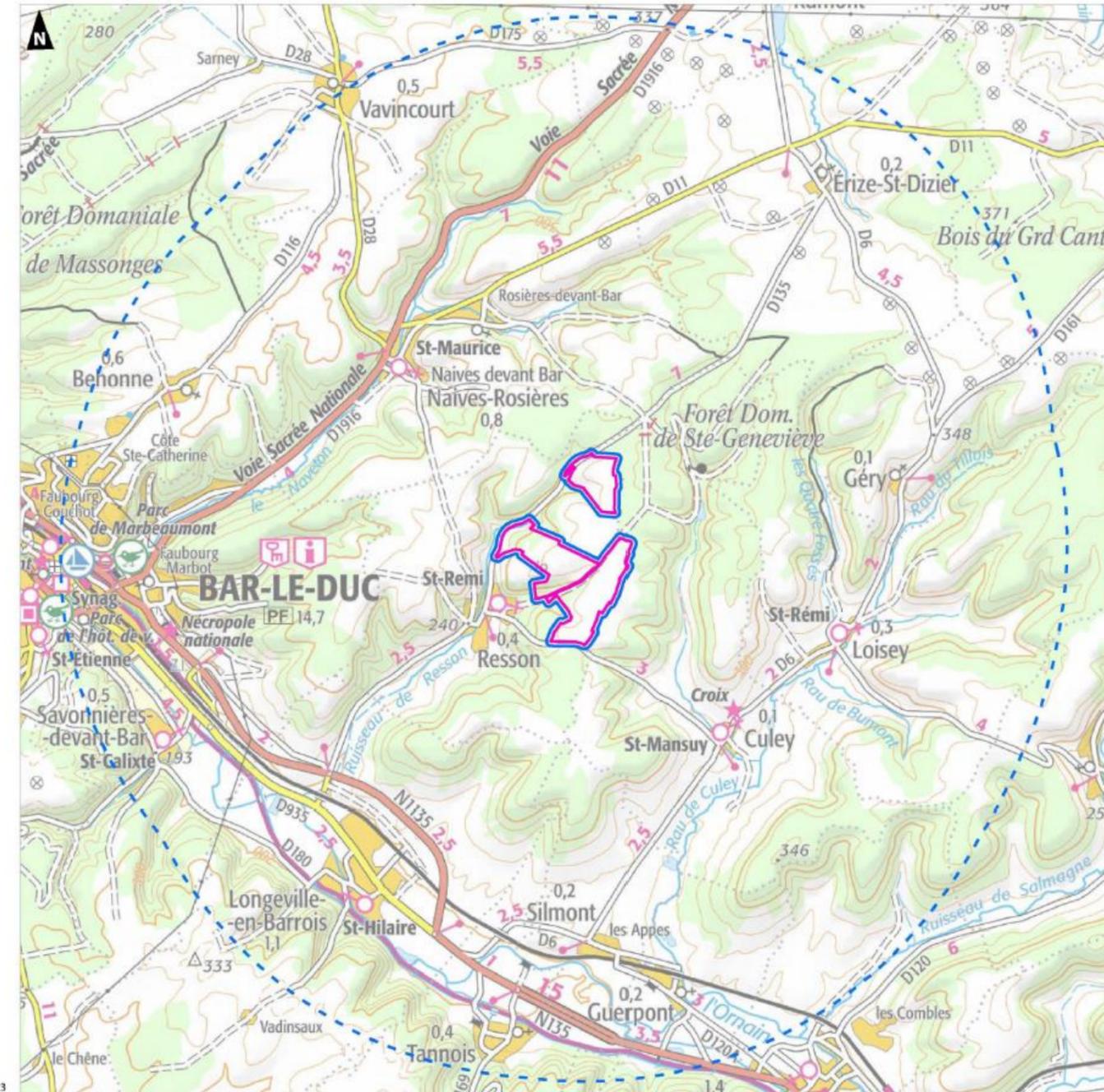
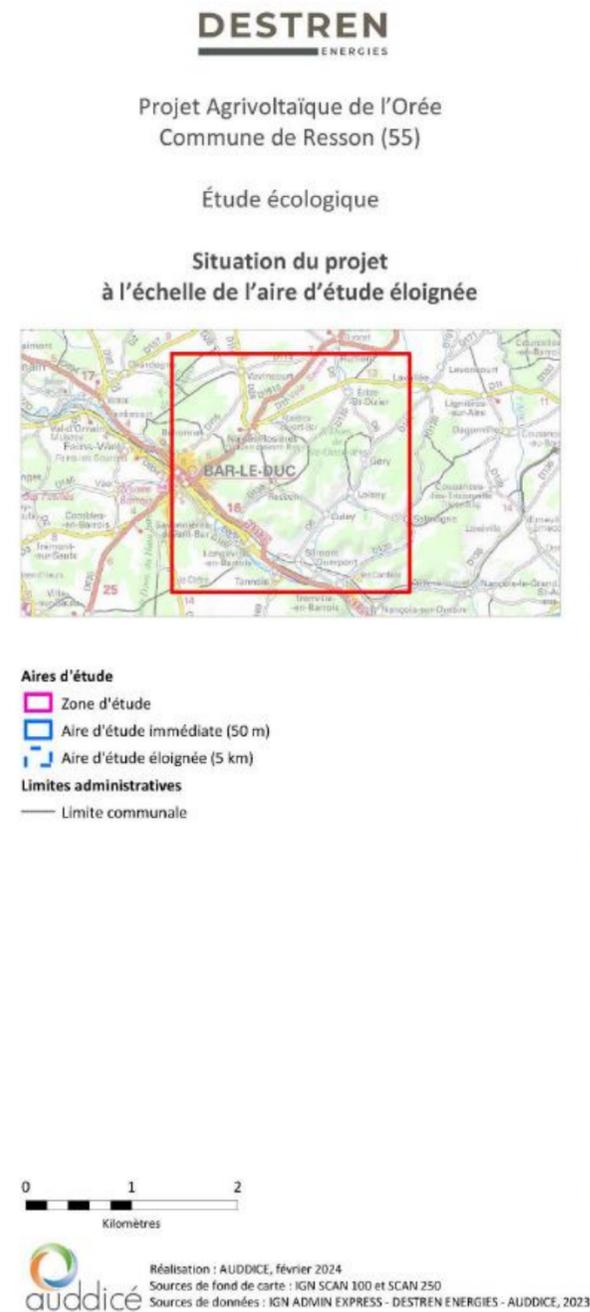
Les objectifs sont multiples. Le projet d'agrivoltaïsme **valorisera** ces parcelles à **moyen potentiel**, permettra un aménagement pour **améliorer la gestion de l'eau**, de protéger les productions agricoles des ravageurs, d'y mener un travail plus **extensif**, et de réintroduire de la **biodiversité** par **les bandes enherbées et haies paysagères**.

A wide-angle landscape photograph showing a gravel path on the left that curves into a lush green field. In the background, a dense forest covers a rising hillside under a sky filled with soft, grey clouds. The overall scene is rural and natural.

GENERALITES

LOCALISATION SUR LE TERRITOIRE

Site sélectionné par son potentiel d'insertion paysagère, et la coactivité agricole envisagée. De plus, il est en dehors de toute zone environnementale protégée.



CALENDRIER DU PROJET

De la signature du foncier à la mise en service :

OCTOBRE 2022

Sécurisation du foncier.

2023-2024

Etudes, dimensionnement
et finalisation des études d'impact.

FIN-2025

Obtention du permis de construire.

2027

Mise en service
de la centrale.

AUTOMNE 2022

Préconsultations et
début de l'étude d'impact.

HIVER 2024-2025

Dépôt de la demande de
permis de construire.

FIN-2026

Procédure de raccordement et
début des travaux.

URBANISME

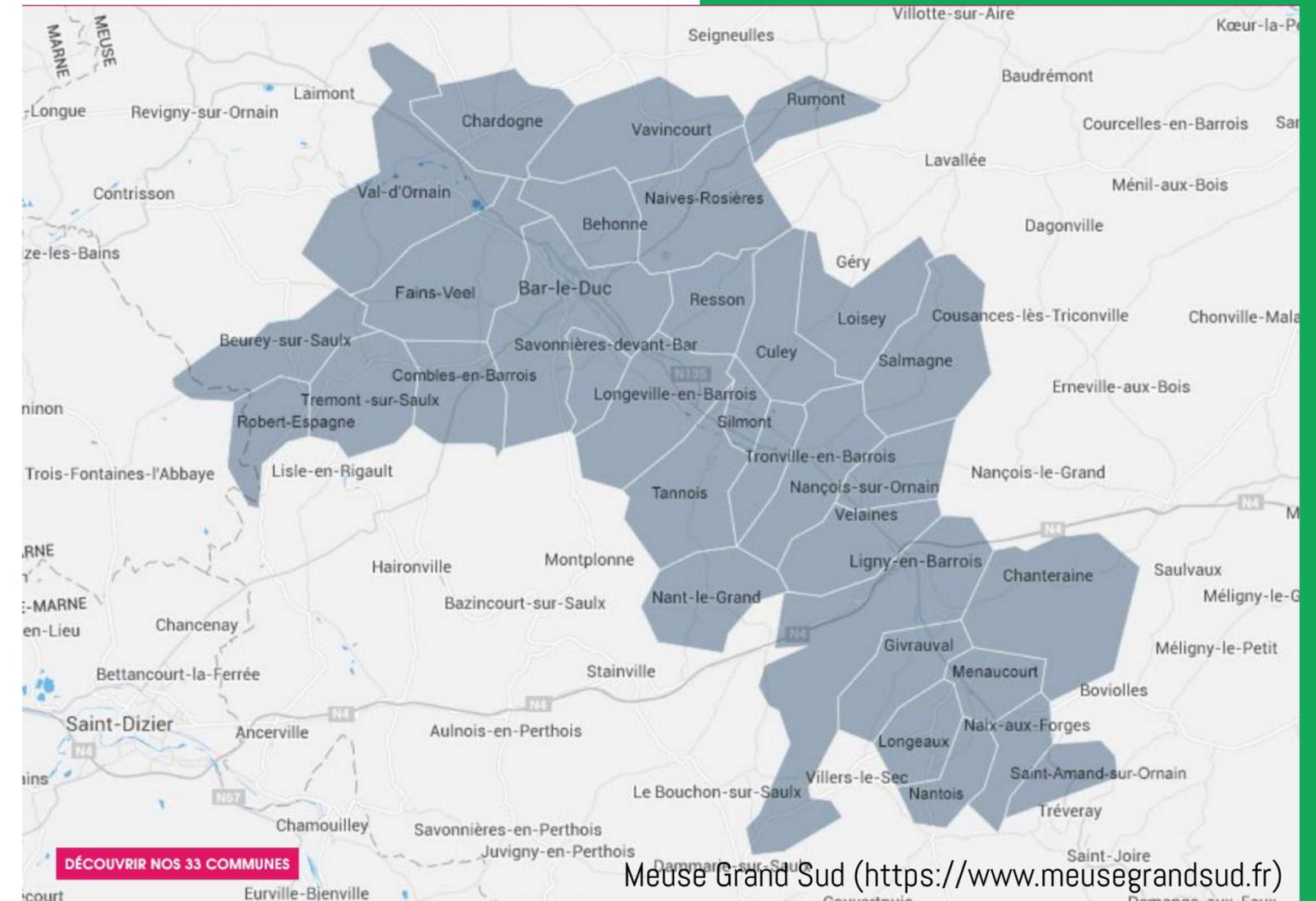
La commune de Resson est rattachée à la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse dont le PLUi est en cours d'élaboration.

La commune de Resson dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 07 juillet 2022 pour sa dernière procédure.

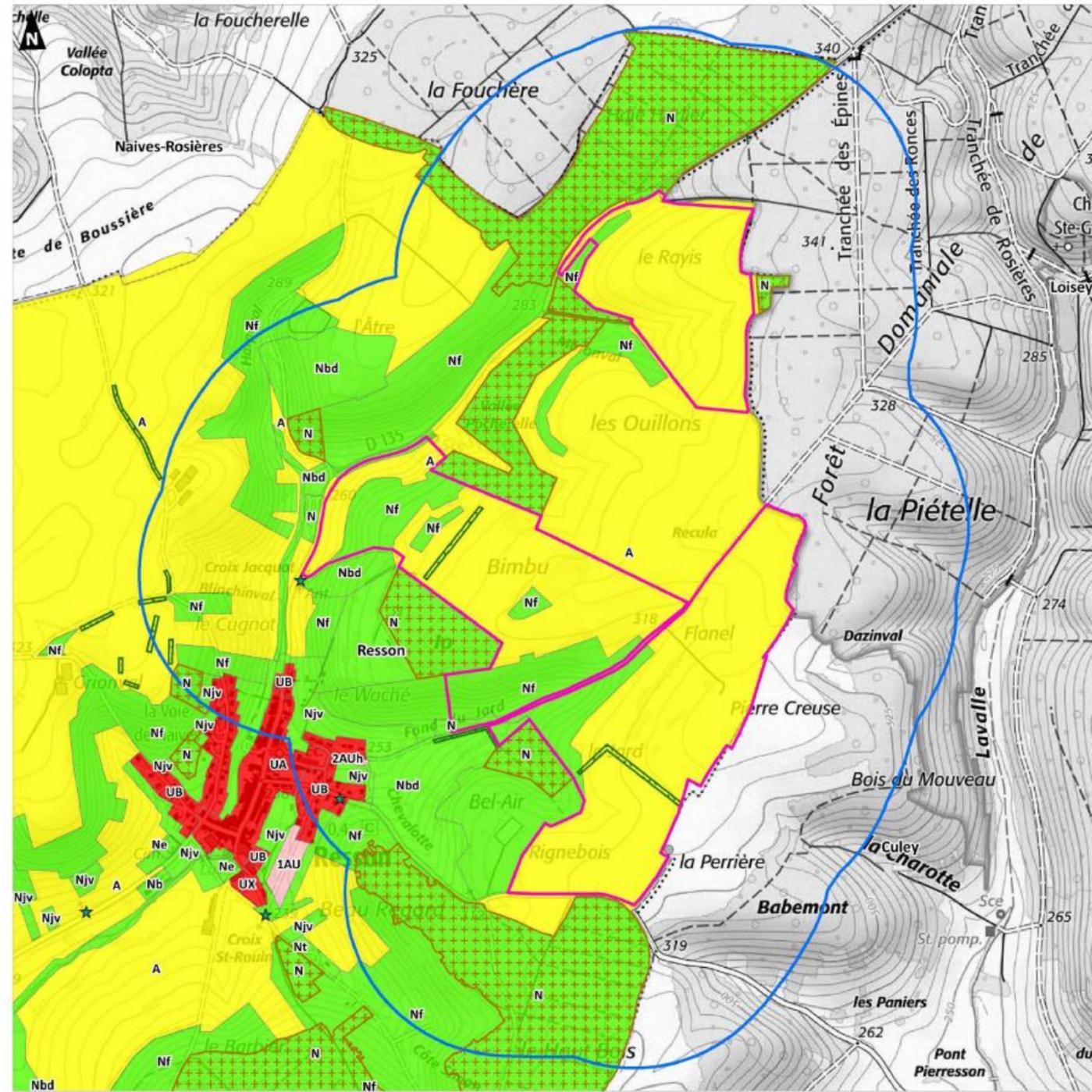
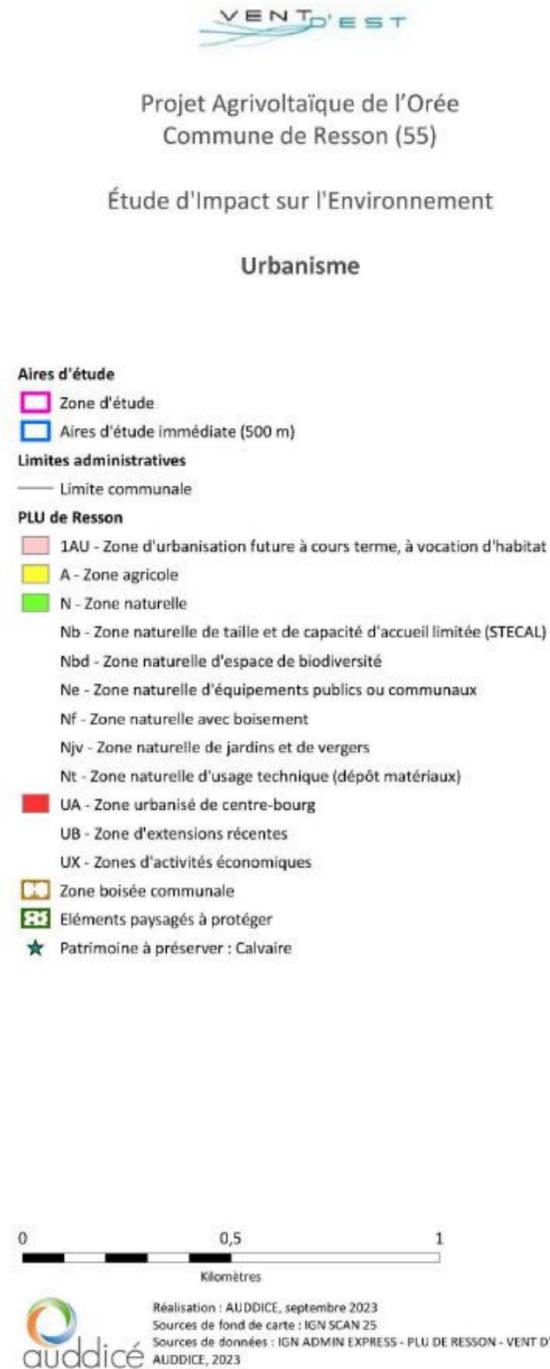
« Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A »

« Le règlement précise également un retrait des constructions à plus de 30 mètres de la lisière des forêts et à plus de 20 mètres du cours d'eau « ruisseau de Resson » »

« La hauteur de toute clôture est limitée à 1.80 mètres »



URBANISME





IMPACTS POTENTIELS ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

Les Enjeux Environnementaux

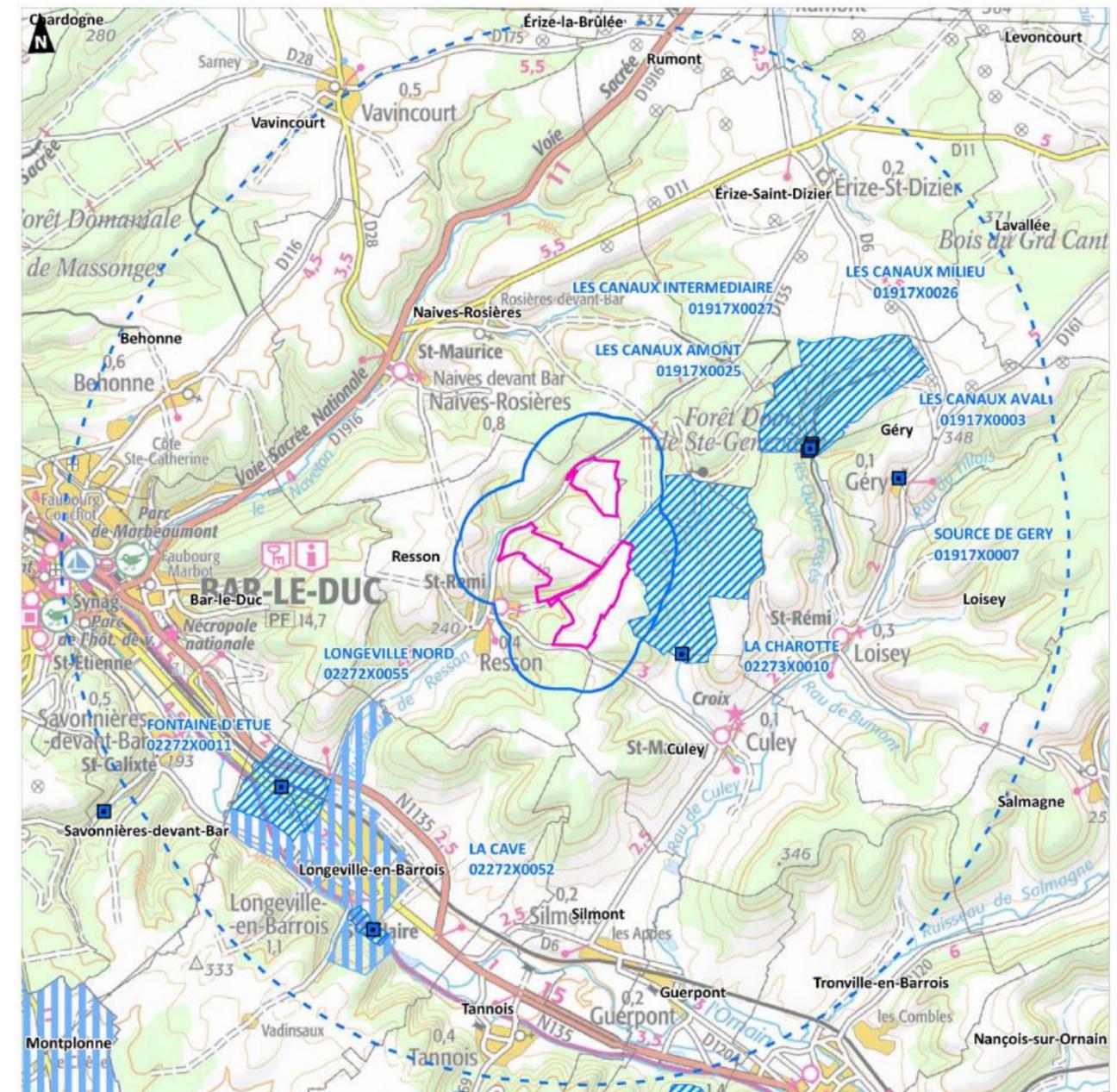
Le tableau ci-dessous liste les catastrophes naturelles recensées de la commune d'accueil et des communes de l'aire d'étude immédiate :

Communes	Evènements recensés	Début de l'évènement	Sur le journal officiel du
CULEY NAIVES-ROSIERES RESSON	Inondations et/ou Coulées de Boue	13/07/2021	28/09/2021
CULEY		28/05/2016	16/06/2016
NAIVES-ROSIERES RESSON		25/12/1999	30/12/1999
NAIVES-ROSIERES		19/12/1993	25/06/1994
		08/12/1982	06/02/1983
RESSON		26/05/1988	14/09/1988

Tableau 6. Arrêtés de catastrophes naturelles sur les communes de l'aire d'étude immédiate

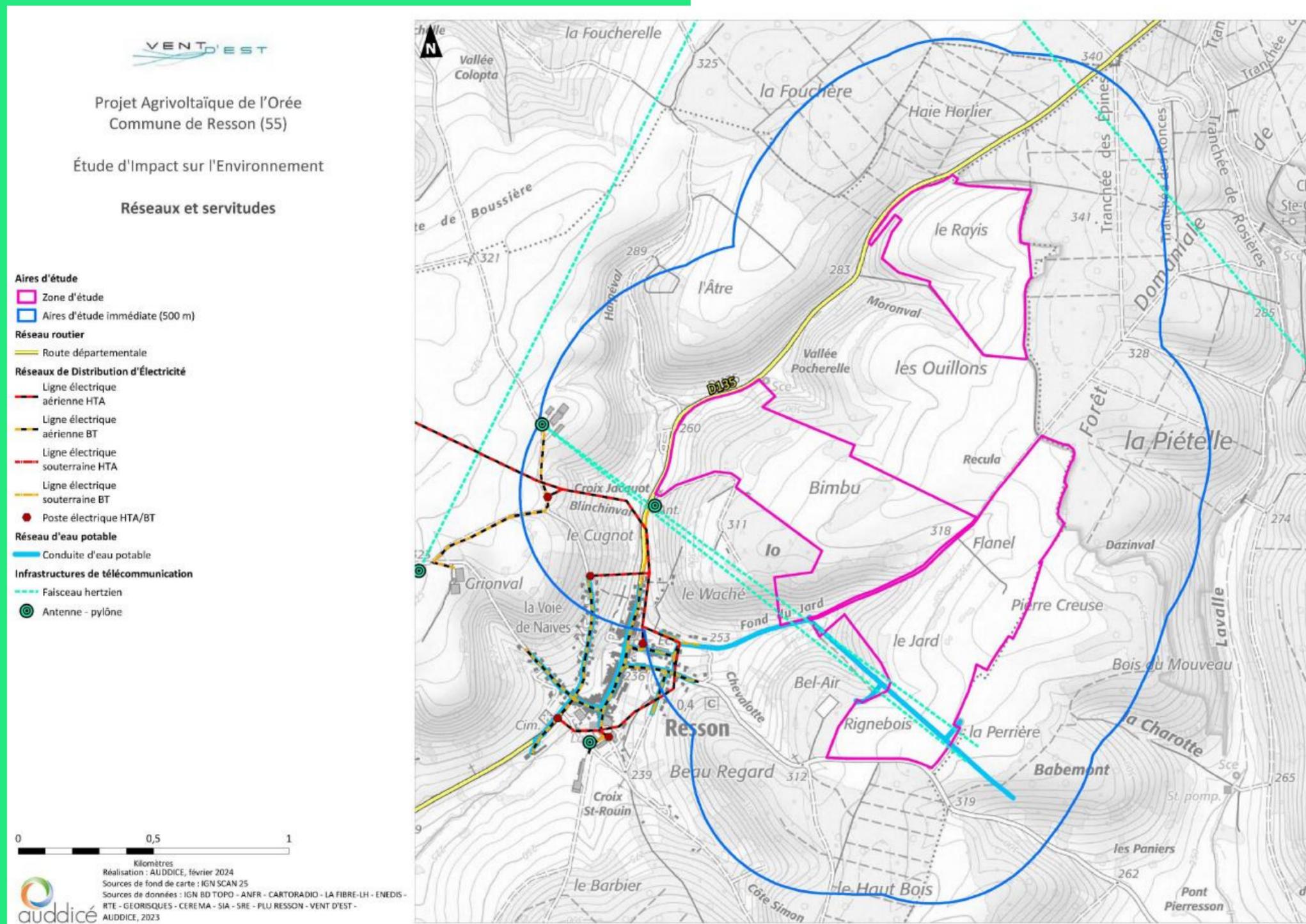
Milieu Physique

La zone d'implantation s'inscrit à la frontière du périmètre rapproché du captage LA CHARLOTTE. L'implantation est donc en dehors de tout périmètre de protection de captage.



Les Enjeux Environnementaux

Milieu Humain



Les Enjeux Environnementaux

Zones humides

DESTREN
ENERGIES

Projet Agrivoltaïque de l'Orée
Commune de Resson (55)

Étude écologique

Zones humides effectives

Aires d'étude

Zone d'étude

Placettes de végétations indicatrices de zones humides

Oui

Sondages pédologiques

Sol caractéristique de zones humides

Sol non humide

Zones humides effectives

Zone humide

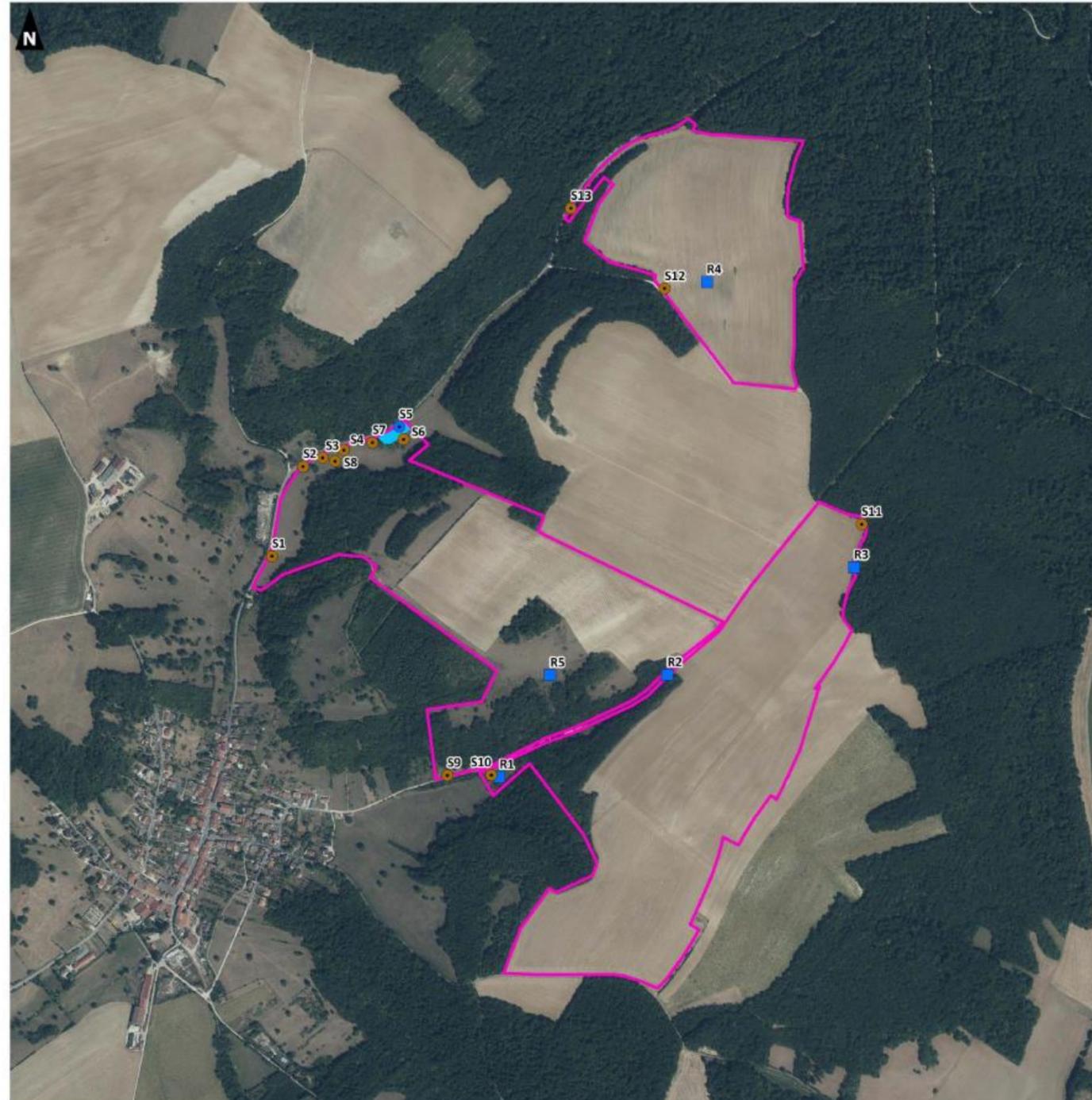


Tableau 23. Sondage pédologique n°5

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol		
	0 – 15 cm	15-50 cm	50 – 60 cm
<p>S05 X 5,2368935 Y 48,7783391</p> <p>Prairies pâturées à Cirse des champs et Ivraie vivace</p>			
	<p>Sol brun limono-argileux 5 cm : apparition traces d'oxydo-réduction > 5%.</p>	<p>Passage à un horizon brun plus clair. Texture limono-argileuse. Traces d'oxydo-réduction > 5%.</p>	<p>Texture argilo-limoneuse. Traces d'oxydo-réduction > 5%. Fin de prospection : 60 cm (refus de tarière, horizon inférieur caillouteux).</p>
<p>Classe IVb des sols hydromorphes du Geppa, 1981 Caractéristique des zones humides</p>			

Tableau 26. Sondage pédologique n°8

Références et coordonnées Lambert 93	Profondeur et nature du sol	
	0 – 10 cm	10 – 45 cm
<p>S08 X 5,2346595 Y 48,7776019</p> <p>Prairies pâturées à Cirse des champs et Ivraie vivace</p>		
	<p>Sol brun limoneux. Absence de traces d'oxydo-réduction.</p>	<p>Horizon à texture limoneuse brun clair. Présence d'éléments grossiers (cailloux, cailloutis calcaires et débris de tuiles). Absence de traces d'oxydo-réduction. Fin de prospection : 45 cm (refus de tarière, horizon inférieur caillouteux).</p>
<p>Hors classe ou classe III des sols hydromorphes du Geppa, 1981 (caractérisation non précisée en raison du refus de tarière survenu avant 80 cm). Non caractéristique des zones humides</p>		

0 250 500
Mètres

Réalisation : AUDDICE, février 2024
Sources de fond de carte : IGN ORTHO EXPRESS, 2022
Sources de données : DESTREN ENERGIES - AUDDICE, 2023

Les Enjeux Environnementaux

Avifaune

DESTREN
ENERGIES

Projet Agrivoltaïque de l'Orée
Commune de Resson (55)

Étude écologique

Occupation de l'espace
par l'avifaune patrimoniale
en période de nidification

Aires d'étude

- Zone d'étude
- Aire d'étude immédiate (50 m)

Espèces

Stationnement

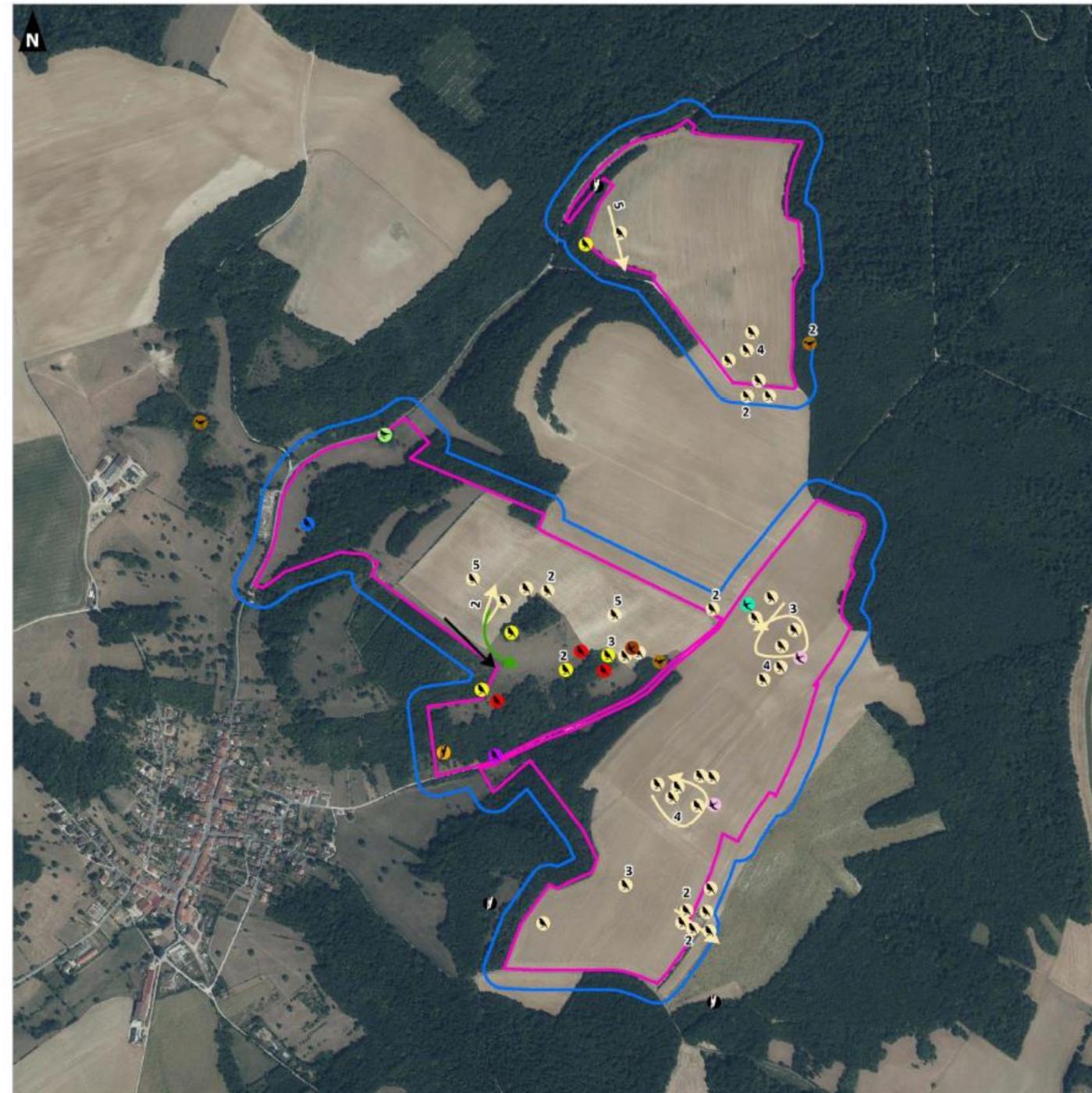
- Alouette des champs
- Bouvreuil pivoine
- Bruant jaune
- Hirondelle de fenêtre
- Hirondelle rustique
- Martinet noir
- Pic mar
- Pic noir
- Pie-grièche écorcheur
- Pouillot fitis
- Tourterelle des bois
- Verdier d'Europe

Déplacement

- Alouette des champs
- Faucon crécerelle
- Pic noir

0 250 500
Mètres

Réalisation : AUDDICÉ, février 2024
Sources de fond de carte : IGN ORTHO EXPRESS, 2022
Sources de données : DESTREN ENERGIES - AUDDICÉ, 2023



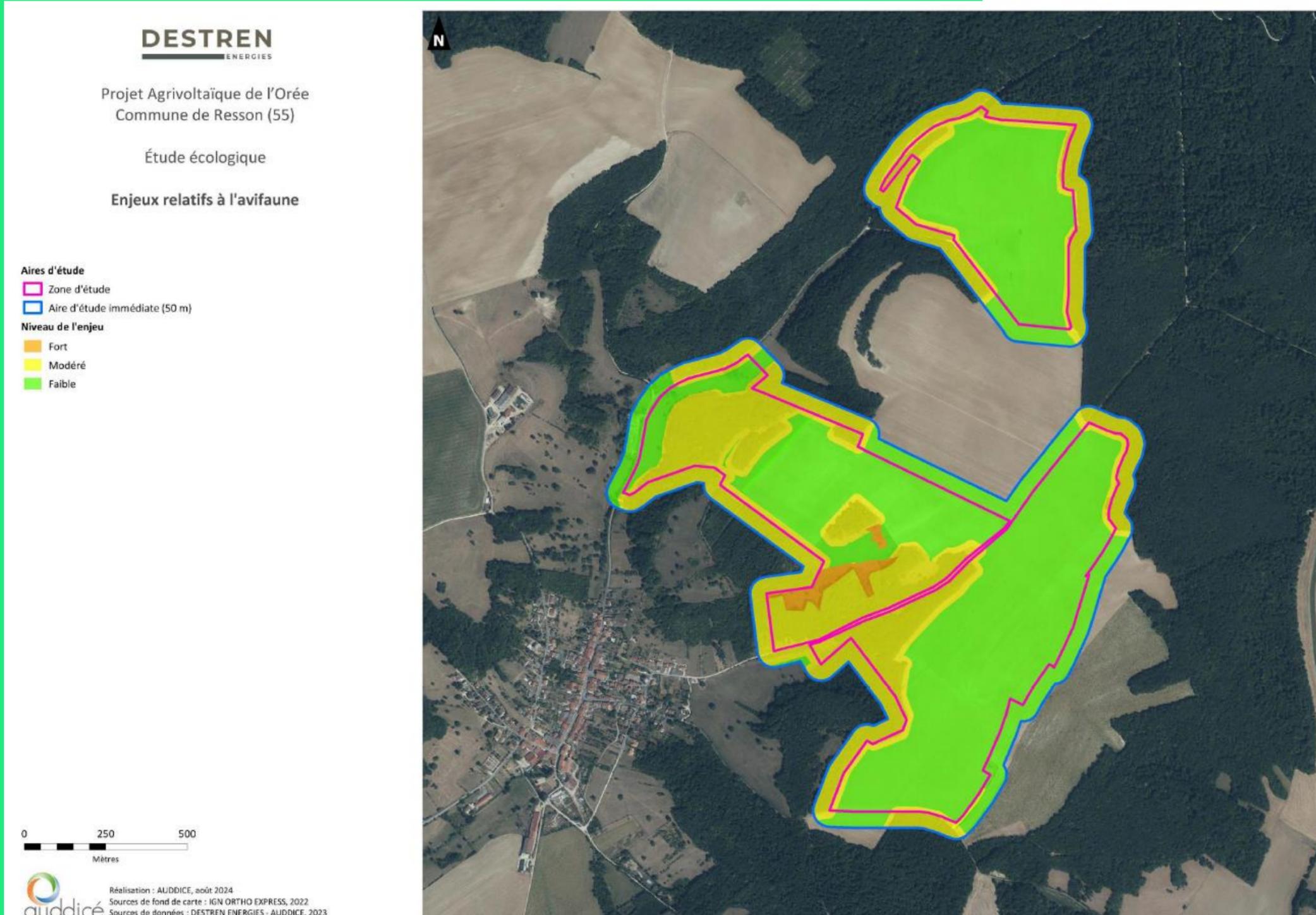
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) photographée hors site – Antoine Salmon



Pouillot fitis (Phylloscopus trachilus) photographé hors site – Antoine Salmon

Les Enjeux Environnementaux

Avifaune



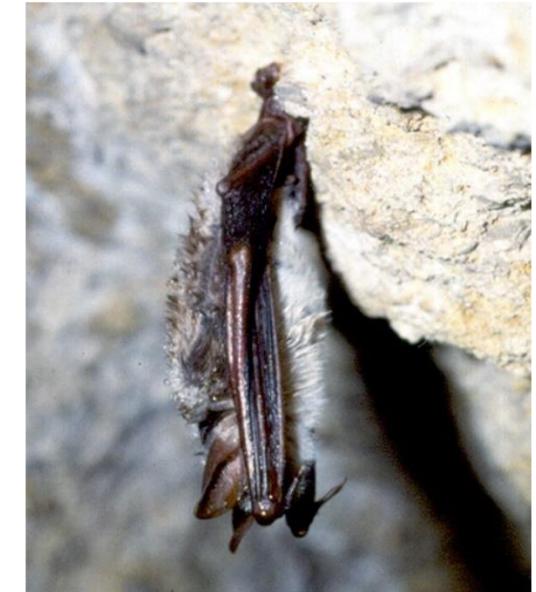
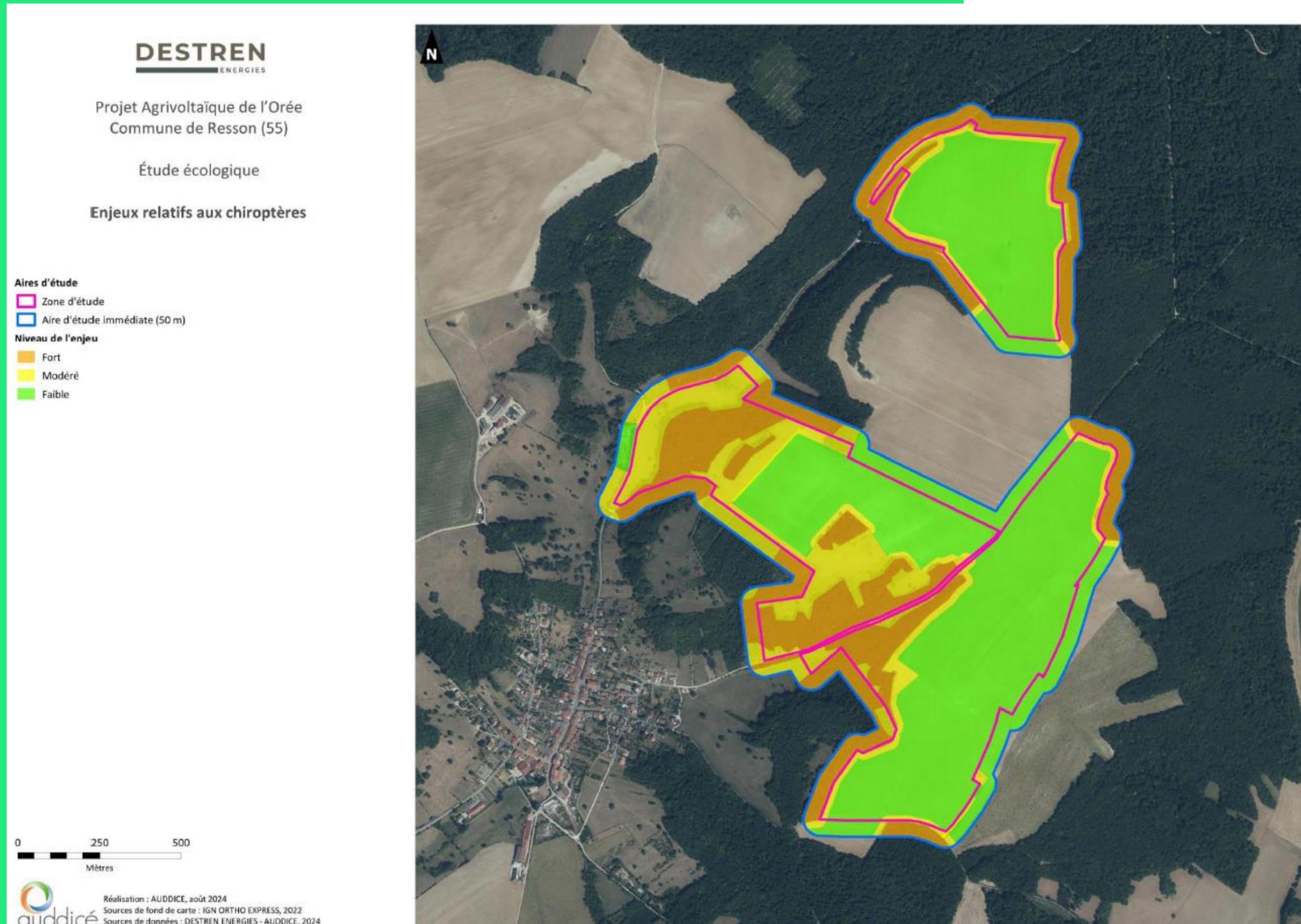
Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) photographée hors site – Antoine Salmon



Pouillot fitis (Phylloscopus trachilus) photographié hors site – Antoine Salmon

Les Enjeux Environnementaux

Chiroptères



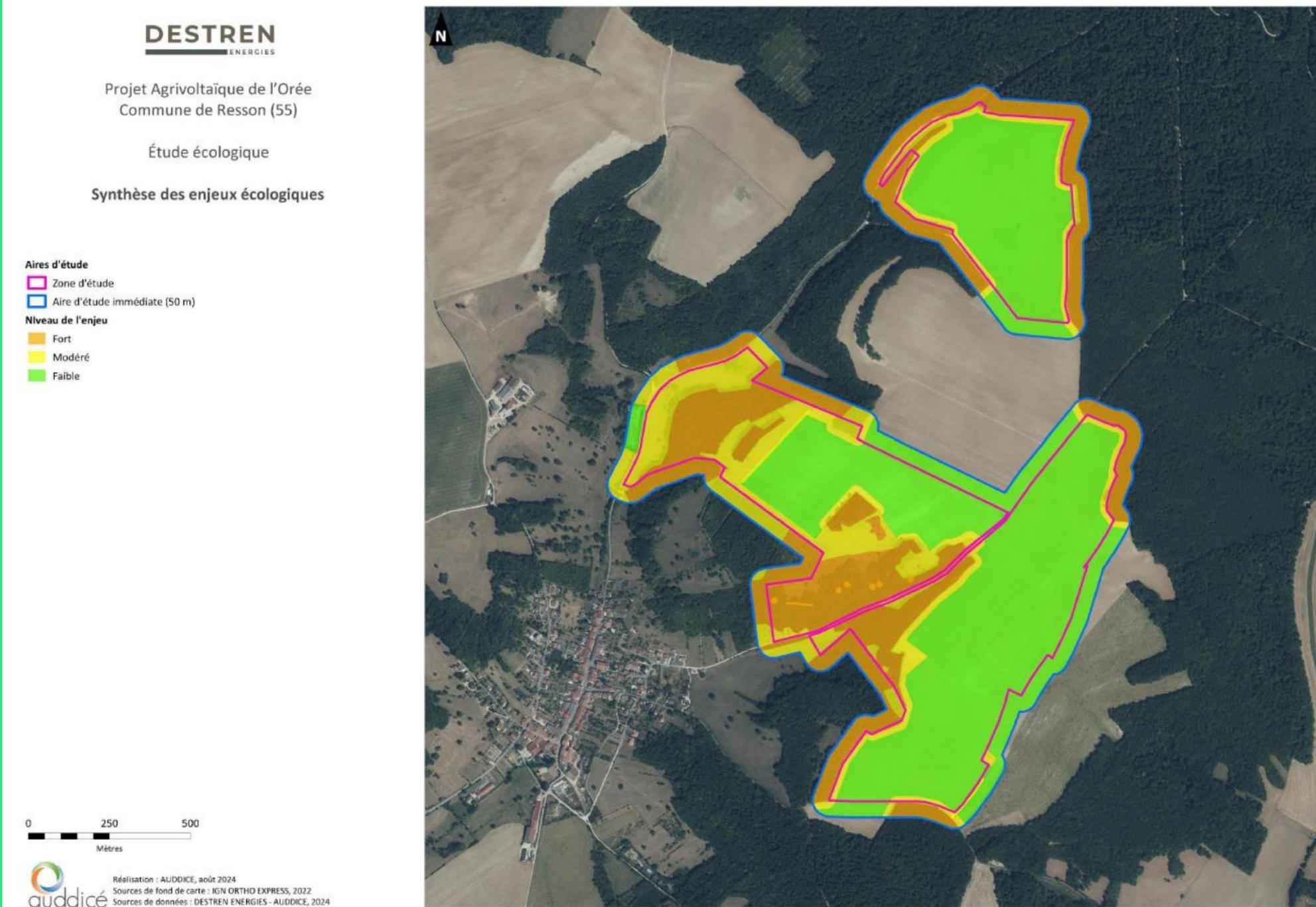
Grand murin – *Myotis myotis*
Photo : F. Spinelli-Dhuicq



Matériel d'enregistrement mis en place sur site © Ecosphère – Photo : Jonathan Doit.

Les Enjeux Environnementaux

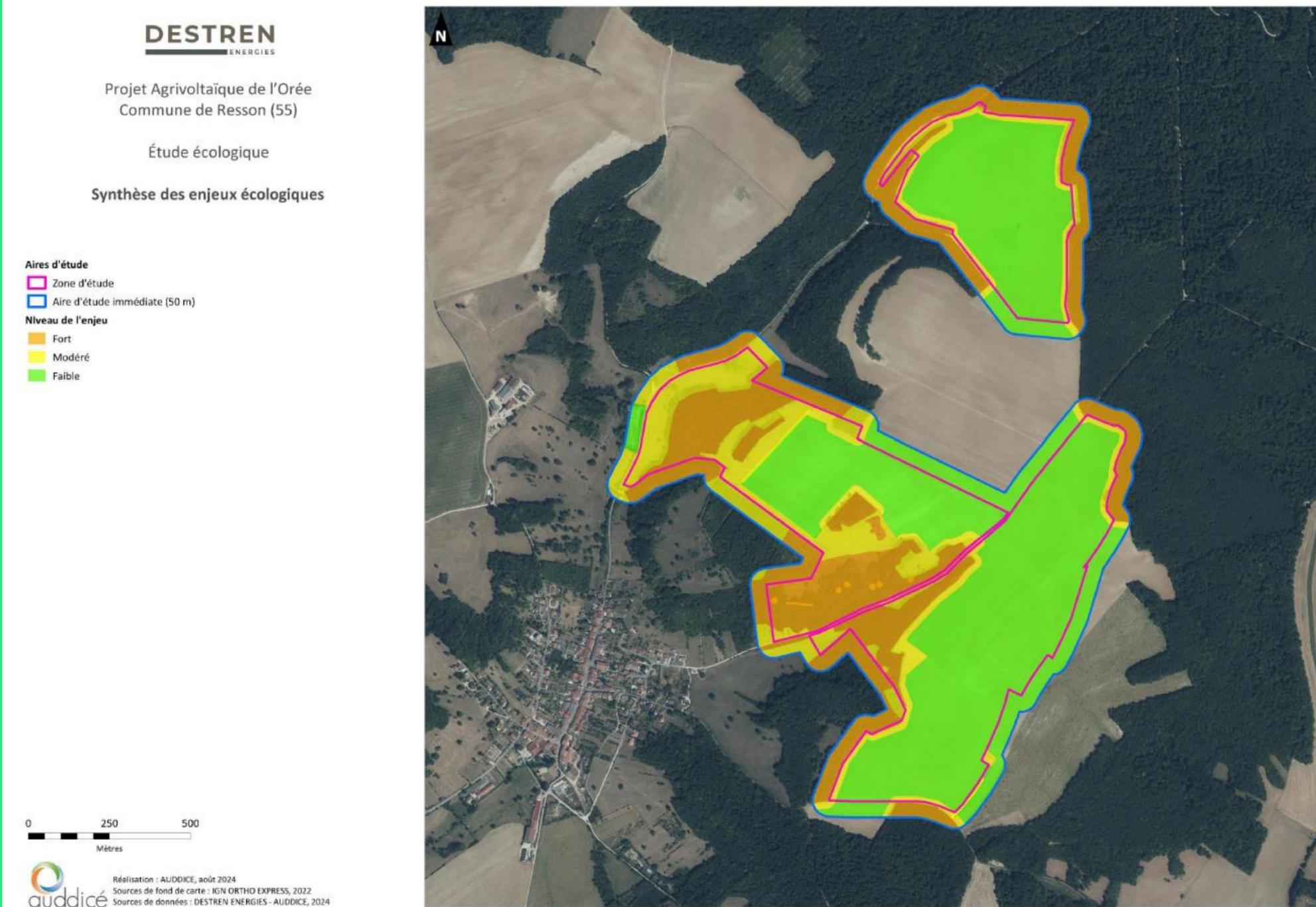
Synthèse des enjeux naturels



Photos : Auddicé, 2024

Les Enjeux Environnementaux

Synthèse des enjeux naturels



Photos : Auddicé, 2024

Les Enjeux Environnementaux

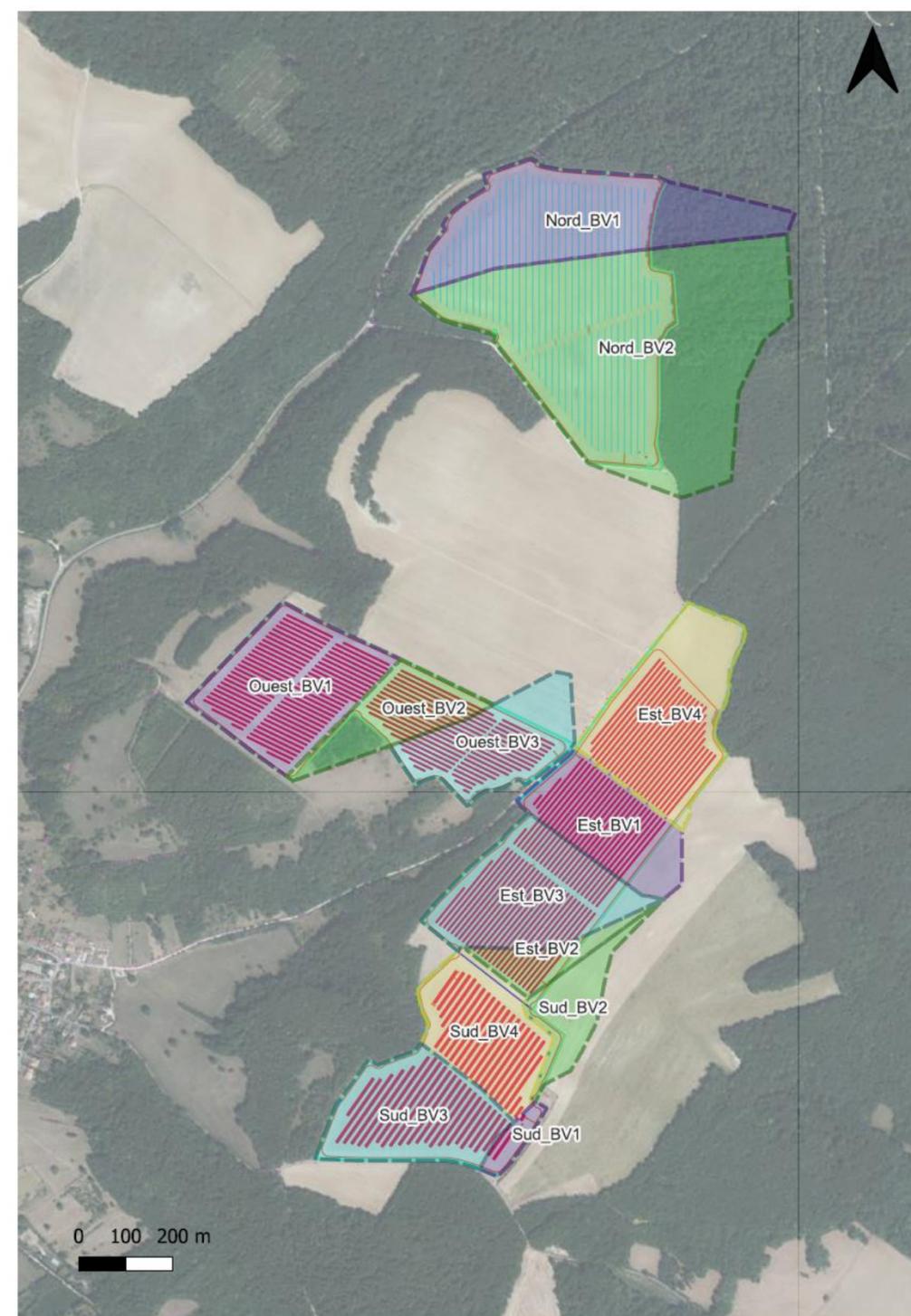
À la suite des inquiétudes émises concernant l'impact du projet sur le ruissellement des eaux pluviales sur le bassin versant du fond du Jard, une étude est menée pour assurer l'impact neutre ou positif du projet.

Ces études ont pour but de :

- Proposer une gestion des eaux de ruissellement issues des zones représentant une imperméabilisation supplémentaire par rapport à l'état initial (pistes, postes, citernes, panneaux solaires hors panneaux verticaux) ;
- Proposer des ouvrages de gestion EP qui prendront la forme de noues et seront dimensionnés pour une **pluie de période de retour de 100 ans**. Ils joueront évidemment leur rôle de rétention lors des pluies de périodes de retour inférieures.
- Les bandes enherbées sous panneaux et les haies mises en place permettront le ralentissement des eaux de ruissellement.

Le projet tel que présenté d'aura pas d'impact négatif sur le ruissellement des eaux pluviales. Par les mesures mises en place, la gestion des eaux sera améliorée.

Ruissellement



Les Enjeux Paysagers

LES FORCES

- Les contextes topographique et arboré dont fait partie le territoire d'étude sont défavorables à l'appréciation du site d'étude au-delà de l'AEI ;
- Le patrimoine protégé du territoire d'étude n'est pas sensible à la réalisation du projet solaire ;
- Le site d'étude est éloigné des grandes zones d'activité et des principaux axes de circulation ;
- Le territoire d'étude inclut une dimension énergétique notable par la forte présence de parcs éoliens ;
- Le site d'étude est cadré par des masses boisées importantes, contraignant fortement sa visibilité à échelle immédiate.

LES SENSIBILITES

- Une partie du site d'étude est nettement visible lors du parcours de la route départementale D 135 menant à Resson, ainsi que depuis l'aire de pique-nique : il conviendrait de mettre en place des mesures afin de s'écarter de la sensibilité dégagée ;
- Le site d'étude inclut une strate arborée notable (boisements et sujets isolés ou regroupés) qui est visible dans les paysages extérieurs : la conservation de ces éléments est fortement préconisée.

Forces et Sensibilités

Vue n°6 – Depuis la route départementale D 135, au niveau de la S2

Localisation : Route D 135, Resson

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Circulation / Route principale	5 m	Faible	Bonne	Très forte



Vue n°4 – Depuis l'aire de pique-nique

Localisation : Route D 135, Resson

Thématique	Distance du site d'étude	Fréquentation du lieu	Qualité paysagère	Proportion du site d'étude dans le paysage
Lieu de repos / Aire de pique-nique	20 m	Faible	Très bonne	Très forte



Force de la sensibilité

Négligeable Très faible Faible Modérée Forte Très forte

Les Enjeux Paysagers

Une partie des préconisations proposées à ce stade de l'étude a surtout pour vocation de limiter les visibilitées du projet dans cet environnement majoritairement rural afin de réduire le niveau d'impact par rapport à celui des sensibilités précédemment évoquées :

- Eviter de s'implanter sur les fines prairies qui longent la route départementale D 135 ;
- Le cas échéant, mettre en place des haies arborées le long de cet axe afin de filtrer la visibilité des structures solaires depuis son parcours ;
- Procéder également à la plantation de haies le long de la voie communale de Resson à Culey, dans le cas où le projet serait visible ;
- Conserver la totalité de la végétation volumineuse qui qualifie le site d'étude afin de maintenir la structure du paysage existant.

Préconisations

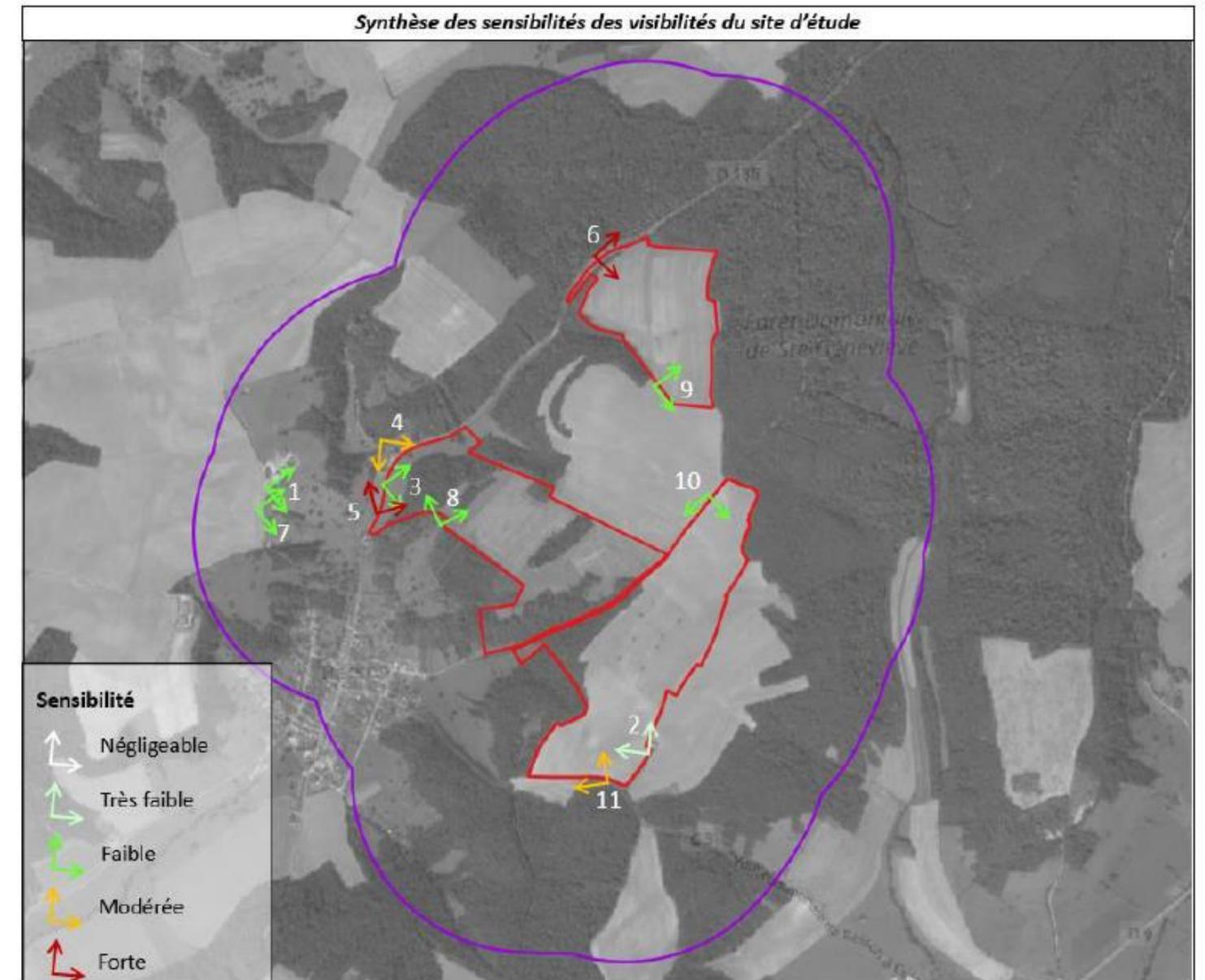
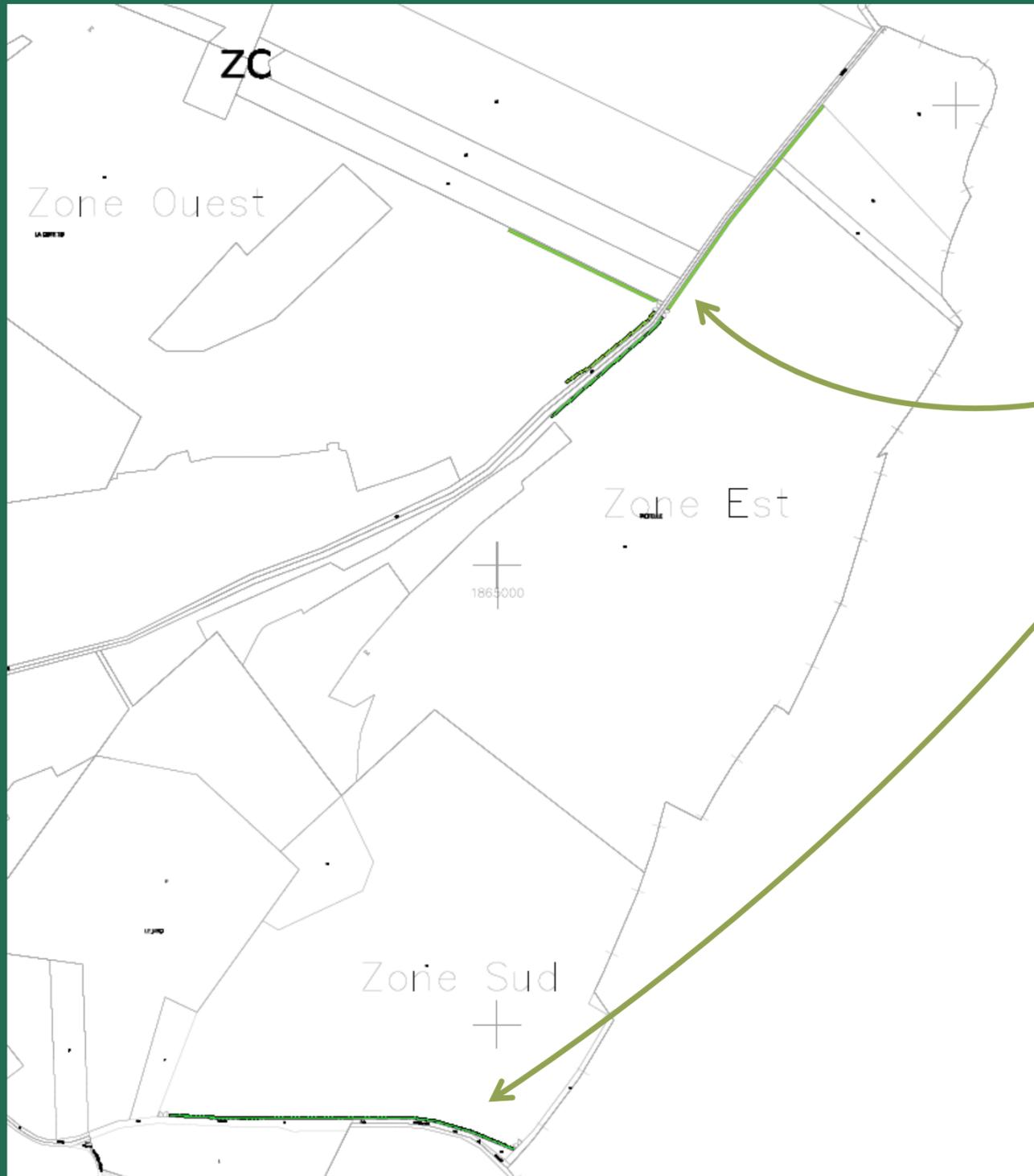


Figure 104 : Carte de synthèse des sensibilités des visibilitées du site d'étude

Les Enjeux Paysagers

Haies paysagères



Haies paysagères prévues

DESCRIPTION DES HAIES À PLANTER ET PROPOSITION D'ESSENCES

Plantation d'une haie sur 2 rangs

Des haies mixtes et multistrates

Schéma d'une haie mixte et multistrates
(Source : lemurvegetal.com)

Photographie d'une haie mixte
(Source : NCA Environnement)

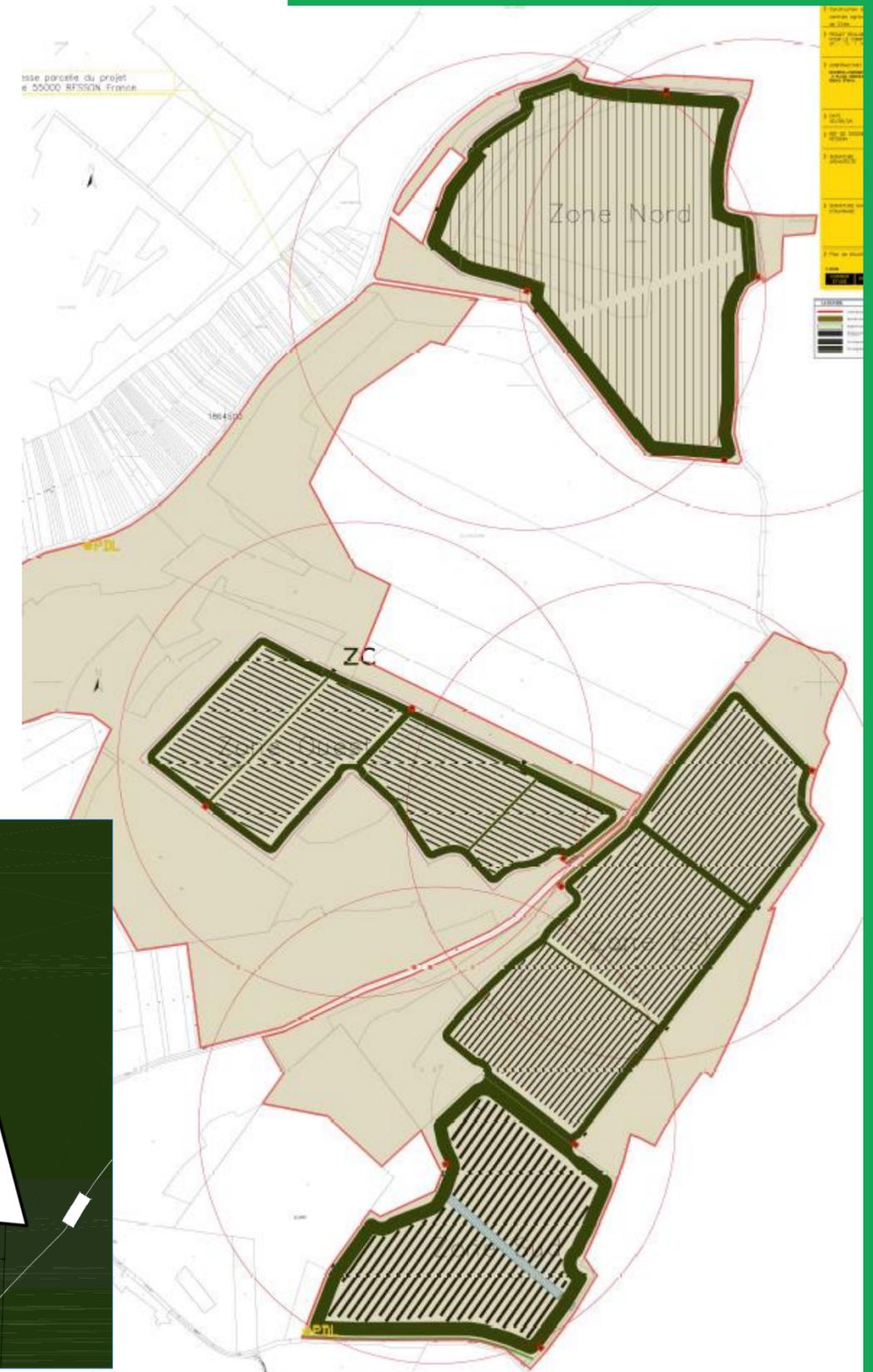
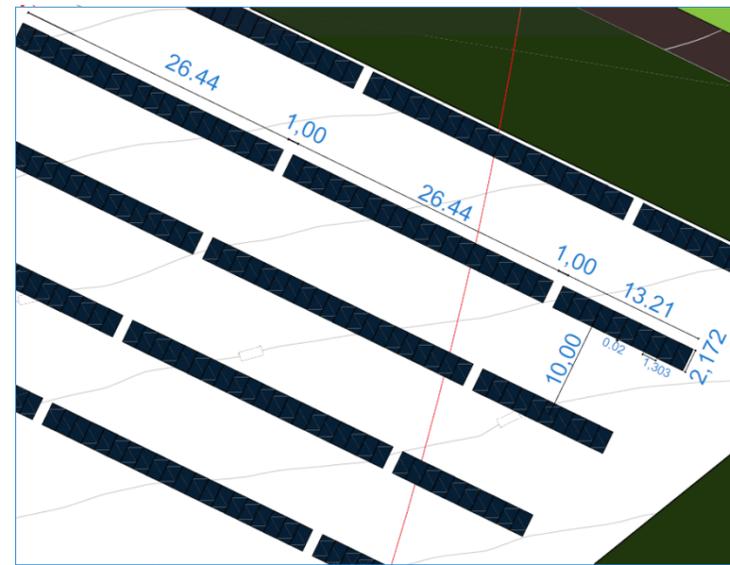
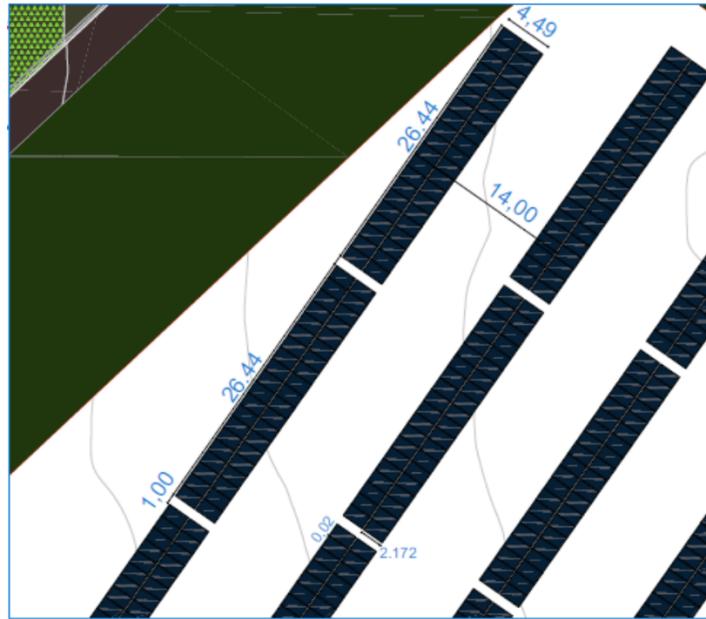
Proposition d'essences

Strate arborée			
	Charmille (<i>Carpinus betulus</i>)	Erable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	Orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>)
Strate arbustive			
	Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	Eglantier (<i>Rosa canina</i>)	Epine-noir (<i>Prunus spinosa</i>)
	Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	Cerisier (<i>Prunus avium</i>)

A scenic landscape featuring a dirt road that curves through a green field. In the background, there are rolling hills and a line of trees. The sky is overcast. The text 'CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS' is overlaid on the image.

CARACTÉRISTIQUES ET CHIFFRES CLÉS

PLAN D'IMPLANTATION ACTUEL



• Tracker 2V – Zone Sud

• Tracker 1V – Zones Est et Ouest

- Aménagements pour maintien du travail agricole,
- Conservation des espaces boisés,
- Evitement des zones à enjeux environnementaux forts,
- Evitement des zones à enjeux visuels forts,
- Evitement de la lisière: Recul de 30m
- Aménagements de dispositifs de lutte contre les incendies.

• Vertical – Zone Nord

TECHNOLOGIE ET PRODUCTION ENVISAGEES



10 et 12 mètres
de largeur de travail agricole



23 MWc
de puissance installée



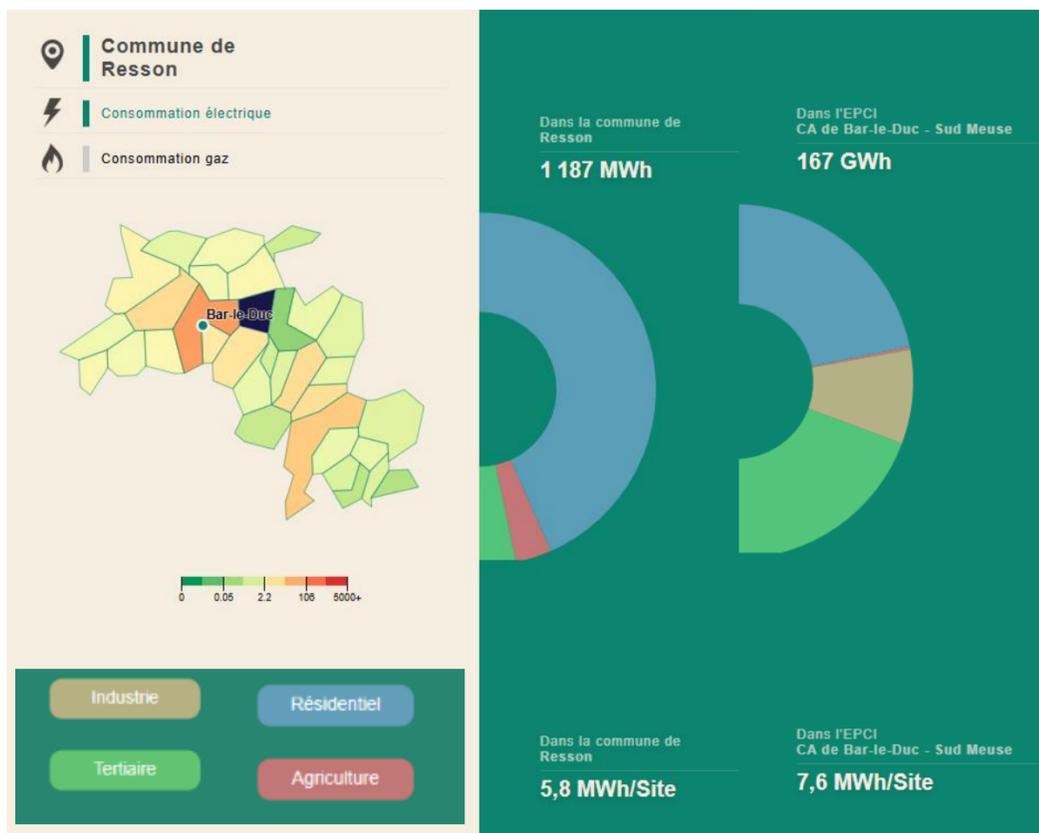
29 GWh
générés par an*

Trackers solaires



Rhenish, Germany (crédit: RWE)

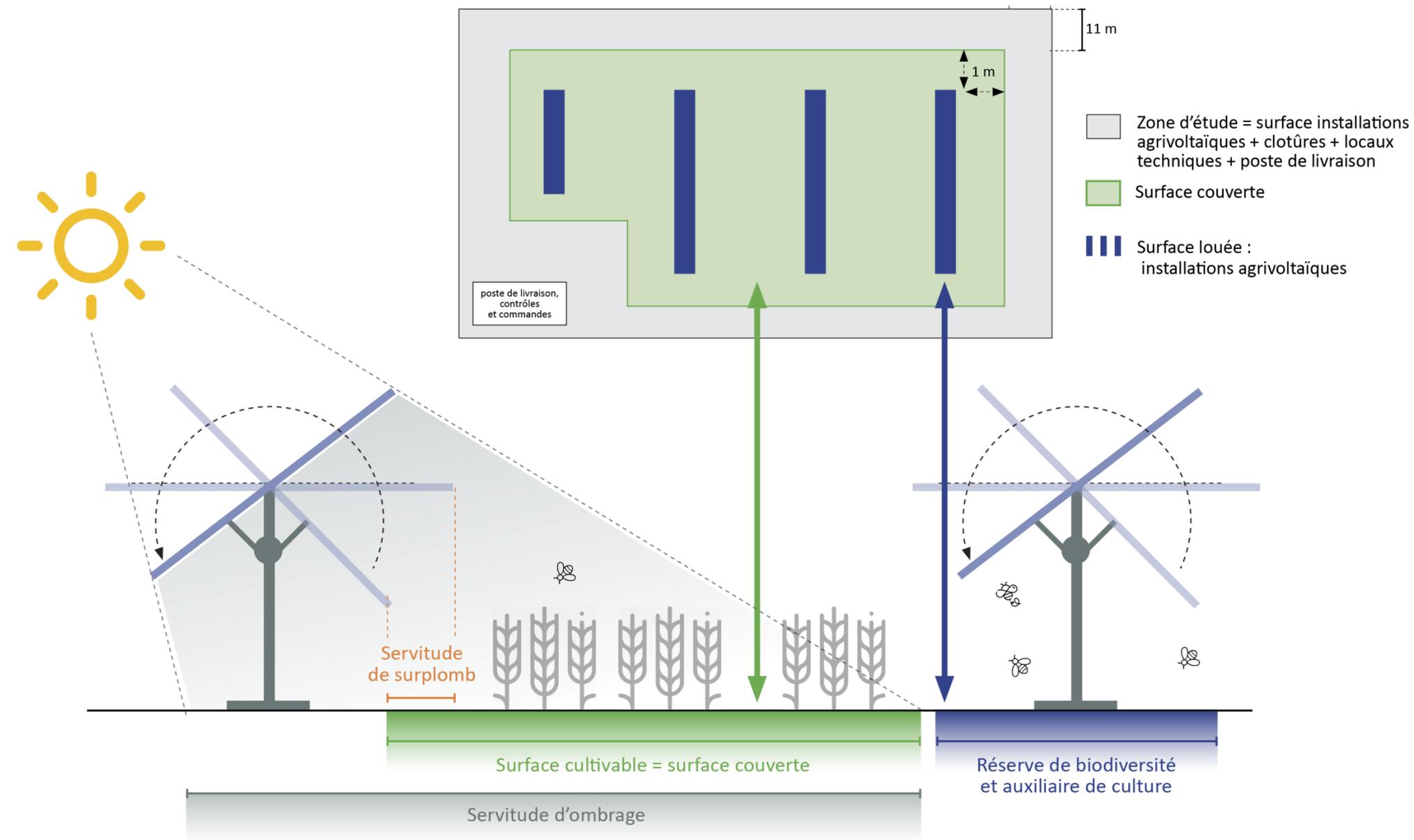
Vertical bifacial



* 28 fois la consommation d'électricité de Resson et 17% de celle de la CA de Bar-le-Duc en 2022 (source : Agence ORE)

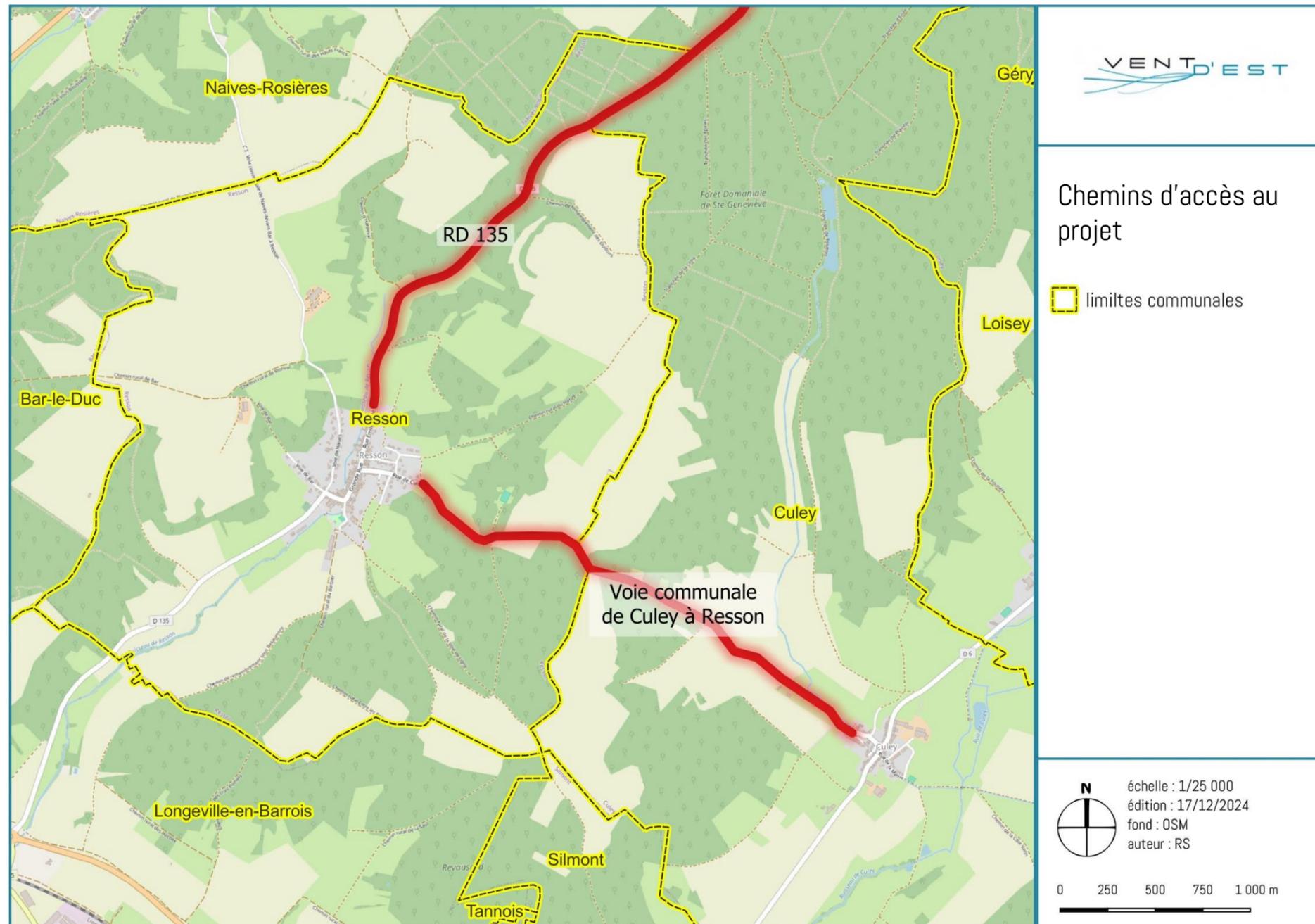
NOTRE MODELE JURIDIQUE

Permettant de conserver le bail rural :



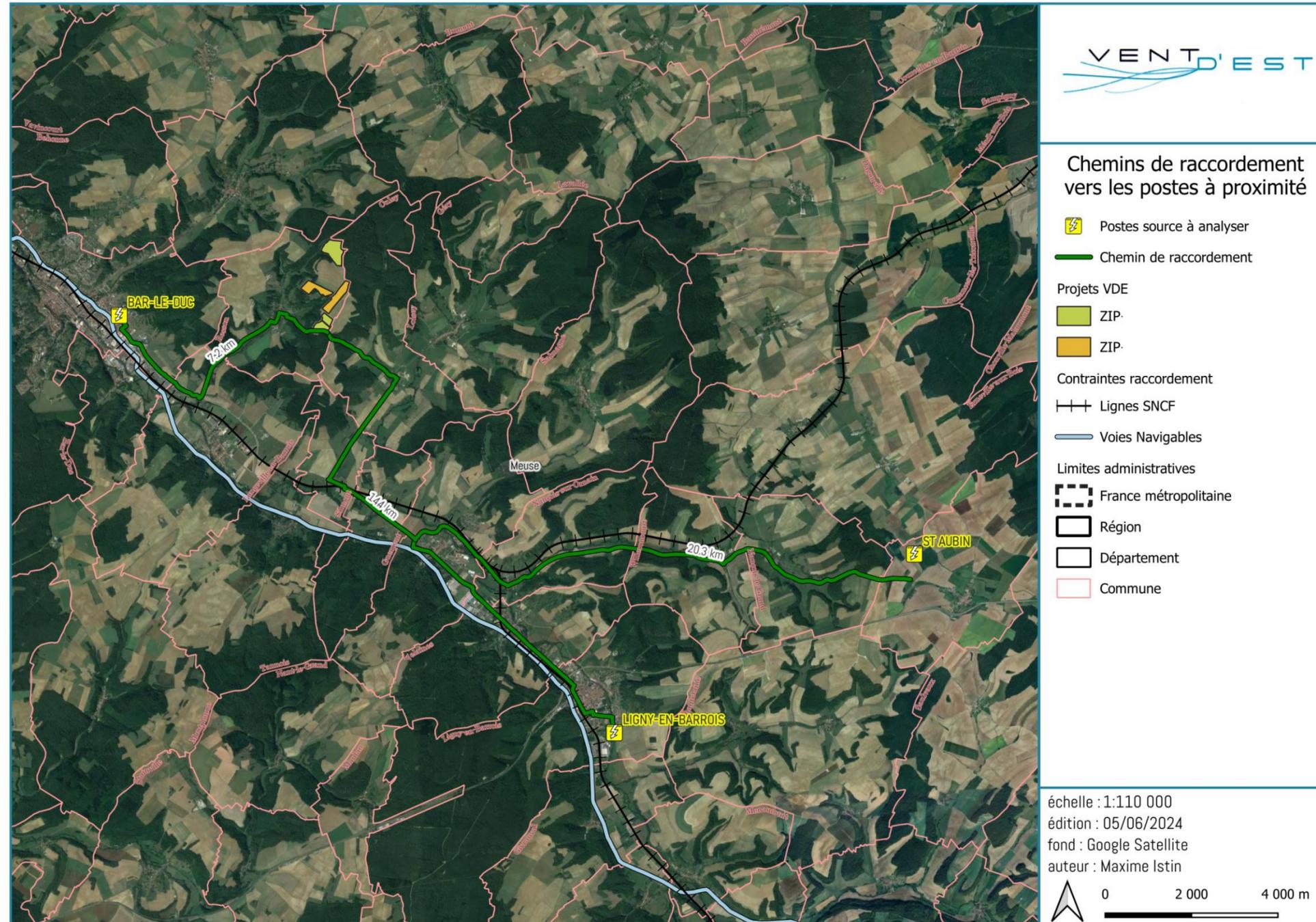
- Découpage cadastral,
- Bail emphytéotique uniquement sur les bandes d'emprise, locaux techniques et clôture,
- Conservation du bail rural sur les espaces cultivés.

VOIES D'ACCES AU PROJET



- L'accès au projet se fera par la **route départementale 135** au Nord Ouest du projet
- Un autre accès est au Sud du projet, par la **voie communale de Culey à Resson**.

LES OPTIONS DE RACCORDEMENT



Analyse des options de raccordement :

- Poste Source existant de Bar-le-Duc à 7km ;
- Poste Source existant de Ligny-en-Barrois à 14km ;
- Création du Poste Source à Saint-Aubin-sur-Aire à 20km.

COÛT PRÉVISIONNEL ESTIMÉ DU PROJET

	Typologie des coûts d'investissements initiaux	Montant <u>estimatif</u> (k€ H.T.)
	Développement	250
	Mesures « Eviter, Réduire, Compenser », compensation agricole et mesures d'accompagnement	150
	Construction	12 700
	Raccordement	2 500
	Démantèlement & remise en état	1 800
Total		17 400

(Ne comprend pas les charges d'exploitation récurrentes pendant la durée d'exploitation du parc)



LES ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES

ETAPES DE CONCERTATION



Présentation en conseil municipal le 28 juin 2023



Distribution d'un flyer d'information le 9 septembre 2023



Présentation du projet à la CA de Bar-le-Duc le 9 novembre 2023



Comité de projet le 18 décembre 2024

LES OBJECTIFS ?

Incorporer les recommandations des habitants. En particulier celles concernant le paysage et l'environnement du projet.

Encourager les réflexions sur le financement du projet, incluant la participation des communes et des riverains.

Se pencher sur la question de l'utilisation de l'énergie sur le territoire.

POINT SUR LA FISCALITE

	COMMUNE D'ACCUEIL	EPCI	DÉPARTEMENT	RÉGION	TOTAL
TAXES DIVERSES : CFE, CVAE, Taxes foncières	570 €	1 550 €	30 €	60 €	2 210 €
IFER	1 000 €	3 000 €	1 400€	- €	5 400 €
TOTAL	1 570 €	4 550 €	1 430 €	60 €	7 610 €

Estimations des taxes **annuelles** versées par le propriétaire de l'installation énergétique vers le territoire **pour 1MWc installé.**

PARTAGE DE LA VALEUR

Ouverture du capital – art.L.294-1, code de l'énergie

- ✓ Il est possible pour la commune, communauté de commune, et aux tiers de proximité de **participer au capital** de la société de projet qui portera la demande de permis de construire.
- ✓ **Réflexion** à mener quant au souhait, ou non, de participer et à la temporalité.

Mesures d'accompagnement – art.L.314-41, code de l'énergie

- ✓ Portées par la commune ou ComCom, en faveur de la transition énergétique, de la sauvegarde ou de la protection de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique, tels que la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique, ...
- ✓ Ou : Contribution à des projets de protection ou de sauvegarde de la biodiversité.
- ✓ Montant en fonction de la puissance installée du parc.

COMPARATIF DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENTS		
<p>PLANTATION DE HAIES PAYSAGÈRES</p>  <p>● Possible</p>	<p>AIDE DANS LA RÉNOVATION DU TOIT DE L'ÉGLISE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>ENTERRER LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES DU VILLAGE EN MÊME TEMPS QUE LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT</p>  <p>● Possible</p>
<p>PLANTATION D'UNE PARTIE DE FORÊT OU D'UNE HAIE PAYSAGÈRE</p>  <p>● Possible</p>	<p>REVERSER UNE SOMME D'ARGENT FIXE PAR INSTALLATION CONSTRUITE SUR LA COMMUNE</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENSIBILISATION DES ENFANTS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES</p>  <p>● Possible</p>
<p>AMÉNAGER UN GITE À CHAUVE SOURIS</p>  <p>● Possible</p>	<p>ACHAT DE BIENS MOBILIERS POUR LA SALLE DES FÊTES</p>  <p>● Incertaine</p>	<p>SENTIER TOURISTIQUE SUR LE THÈME DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DU PARC</p>  <p>● Possible</p>
<p>CO-INVESTIR AVEC LE DÉVELOPPEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU PROJET</p>  <p>● Possible</p>	<p>PARTAGER UNE PART DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ AVEC LES RIVERAINS</p>  <p>● Possible</p>	

VENT D'EST

MERCI



Anne-Lise LECHAPELAIN
Ingénieure en agro-développement & Cheffe
de projet

 06.76.14.36.24

 Anne-lise@vent-d-est.com

14, rue Boulay de la Meurthe - 88000 Épinal

Tél : 03 29 33 03 73

contact@vent-d-est.com

www.vent-d-est.com

LETTRE D'INFORMATION

DOCUMENT D'INFORMATION

En vue d'un projet agrivoltaïque

dans votre commune de :

Resson

Projet présenté par **VENT D'EST**
Développeur et Exploitant ENR




QUI SOMMES-NOUS ?

Entreprise familiale vosgienne fondée en 2005, Vent d'Est réunit une trentaine d'actionnaires autour de la famille Sylvestre. Propriétaire et exploitante de plusieurs parcs éoliens dans le Grand Est, la société a repris depuis 2017 ses efforts de développement dans de nouveaux projets d'énergies renouvelables. L'entreprise travaille aujourd'hui sur l'utilisation de l'énergie en complément des appels d'offre de l'Etat. Une partie de la production peut notamment servir à produire de l'hydrogène vert, non émettrice de CO₂ par électrolyse de l'eau.



UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE PRÈS DE CHEZ VOUS

L'équipe Vent d'Est étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque avec les propriétaires et exploitants des parcelles concernées, présentées ci-dessous. Après une étude de pré-faisabilité technique, réglementaire et économique, les parties sont entrées dans une phase de développement qui durera environ 1 an et demi. Après le début des études d'impacts et la présentation à la DDT en décembre 2022, Vent d'Est a présenté le projet au conseil municipal en Mairie en juin 2023.



Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est une nouvelle filière qui a pour but d'apporter un appui aux objectifs de souveraineté agricole et énergétique. Une parcelle dite agrivoltaïque produit à la fois une denrée agricole significative* et de l'électricité. Cette première reste, à tout moment du projet, prioritaire. L'installation électrique se construit sur mesure, en accord avec les pratiques et orientations agricoles en place. Défini et adopté dans la loi d'accélération des énergies, l'agrivoltaïsme doit également apporter un service direct à la parcelle et est soumis à des règles strictes de suivi et de pérennité agricole.

*Une orientation de la parcelle et des rendements en accord avec les historiques de production.



LE TEMPS DES CONCERTATIONS

L'équipe du projet souhaite désormais démarrer un travail de concertation avec les habitants et les acteurs concernés. Nous vous invitons particulièrement à partager vos avis et recommandations à propos de l'impact paysager, patrimonial et/ou lieux de prise de vue pour les photomontages. Comprendre le milieu de vie et les enjeux paysagers du territoire est un critère important de réussite pour un projet et les habitants du territoire sont les mieux à même de conseiller les équipes. Un projet agrivoltaïque s'accompagne par des mesures portées sur les filières agricoles et environnementales. Une réflexion pourra être menée collectivement pour construire ces initiatives, permettant un réel impact positif au-delà de la parcelle concernée, mais à l'échelle d'un territoire.



LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Les modalités pour un financement participatif sont étudiées, ce qui permettra aux communes et citoyens de prendre part au financement du projet sous plusieurs formes. En tant que citoyen, vous pouvez déjà manifester votre intérêt pour un financement participatif !

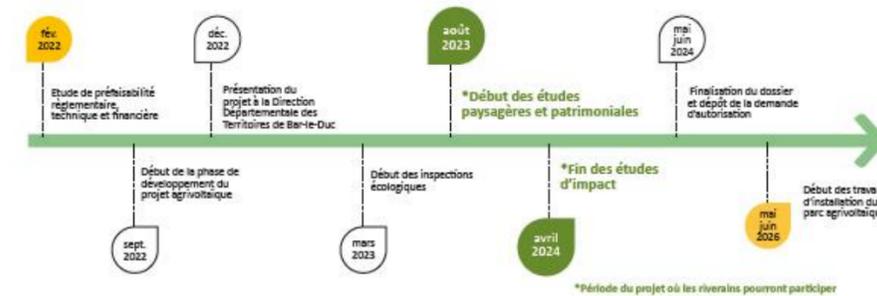


LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

Ce projet agrivoltaïque apportera à la commune et à la communauté de communes des retombées fiscales sur toute la durée d'exploitation du parc. Les collectivités se verront aussi proposer la possibilité d'entrée au capital du projet.



LE CALENDRIER DU PROJET



N'HÉSITEZ PAS À ME CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATION :

Anne-Lise LECHAPELAIN
Ingénieure agro-développement & Cheffe de projet

Tél. +33 (0)6 76 14 36 24
anne-lise@vent-d-est.com



www.vent-d-est.com



Création : Inemum.com - Eprial - 100025 - Ne pas jeter sur la voie publique - Credits photos: NGA/Environnement